

S'informer

Choisir

S'inscrire

Financer

Vivre en France

ÉTUDIER EN FRANCE APRÈS LE BACCALAURÉAT

MÉMENTO
À DESTINATION
DES ÉLÈVES
DES LYCÉES FRANÇAIS
ET DE LEURS PARENTS



aeefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

**CAMPUS
FRANCE**
campusfrance.org





Avec les **94%** de réussite au baccalauréat,
dont **66%** avec mention,
obtenu **par les élèves des lycées français** à l'étranger,
la **France** offre à ces lycéens l'opportunité de choisir
un diplôme dans un des **meilleurs systèmes**
d'enseignement supérieur **au monde**
tout en valorisant leur **expérience**
interculturelle.





Intégrer un des systèmes d'enseignement les plus diversifiés et les plus performants

Avec l'ouverture affirmée vers l'entreprise, l'international et la recherche, l'enseignement supérieur français fait la preuve de sa capacité à répondre aux évolutions du monde. L'excellence des formations françaises s'appuie sur un réseau national de plus de 3500 établissements d'enseignement supérieur publics ou privés et de centres de recherche de renommée internationale. Cette richesse et cette diversité associées aux possibilités de passerelles et d'équivalences entre les formations permettent de **construire un parcours adapté à l'évolution d'un projet d'études.**

Assurer la qualité de sa formation

En 2009, 27,6 milliards d'euros, soit 1,4% du PIB, ont été consacrés uniquement à l'enseignement supérieur. Ce financement garantit la qualité des diplômes délivrés. Dans les établissements publics, l'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (de 8000 à 14 000 euros par an). **Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde.**

Une dimension internationale affichée

5^e puissance économique mondiale, 4^e pays d'accueil des étudiants étrangers, 1^{er} pays d'accueil des investissements directs étrangers en Europe et 2^e dans le monde, la France doit ses performances à la qualité de ses formations et à sa capacité de recherche et d'innovation. Le développement de secteurs de pointe, agro-alimentaire, automobile, aéronautique, luxe, mode, transports, télécommunications, énergie lui permettent de classer 39 entreprises françaises parmi les 500 plus grandes entreprises du monde.

Ce dynamisme se retrouve dans l'internationalisation affichée des stratégies des établissements d'enseignement supérieur : **intégration d'un cursus ou d'un stage à l'étranger pendant la formation, mise en place de cours en anglais, de double diplômes, labels internationaux, programmes de mobilité, délocalisation à l'étranger des établissements, autant de facteurs qui ouvrent aux diplômés français des carrières internationales.**

Choisir la France

après un baccalauréat français obtenu à l'étranger, participe d'un choix naturel autant que d'une stratégie de réussite.

Le français, une langue internationale

La langue française, parlée par 220 millions de personnes dans le monde, est la langue officielle de 32 États répartis sur les 5 continents. Le français est la langue de travail de l'Union Européenne avec l'anglais et l'allemand, l'une des 6 langues de travail à l'Organisation des Nations Unies, l'une des deux langues officielles du Comité International Olympique, une des langues officielles de l'Union Africaine... Avec 110 millions d'apprenants et 450 000 professeurs de français, elle reste **la langue la plus enseignée après l'anglais.**

Un dynamisme culturel renommé

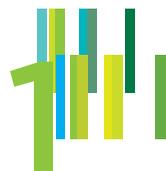
Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture réelle aux cultures du monde.

Une qualité de vie certaine

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants dans les domaines qui concernent tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permet tous les loisirs.



S'informer



INTRODUCTION	6
LES DIPLÔMES	8
LES FORMATIONS À L'UNIVERSITÉ	10
Organisation	12
Les études de droit	14
Les études de santé	16
LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)	18
Les classes préparatoires économiques et commerciales	19
Les classes préparatoires littéraires	20
Les classes préparatoires scientifiques	21
LES GRANDES ÉCOLES	22
Les écoles d'ingénieurs	24
Les écoles de commerce	26
Les écoles vétérinaires	28
Les écoles d'ingénieurs agronomes	29
Les Écoles Normales Supérieures	30
Les Instituts d'Études Politiques	32
LES ÉCOLES D'ART	34
LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE	36
LES ÉCOLES SPECIALISÉES	37
LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS	38
Brevet de Technicien Supérieur - BTS	
Diplôme Universitaire de Technologie - DUT	

Choisir sa formation



INTRODUCTION	40
LES DISPOSITIFS D'INFORMATION	42
Agence CampusFrance	
Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger - AEFÉ	
PRÉFÉRER LA PROVINCE	46
LE COÛT DES FORMATIONS	48

S'inscrire



LA PROCÉDURE EN LIGNE ADMISSION POST BAC – APB	50
LA DEMANDE DE VISA	52
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROCÉDURES D'INSCRIPTION ET DE VISA	54

Financer ses études



	56-61
--	-------

Vivre en France



INTRODUCTION	62
SE LOGER	64
Fiche pratique	69
VIE PRATIQUE	
Couverture sociale /Assurance santé	70
Travail	72
Argent au quotidien	73
Transports	74
Vie quotidienne	76
VIE CULTURELLE	78

S'informer

L'enseignement supérieur français : un modèle reconnu internationalement

Héritier d'une histoire prestigieuse, le secteur de l'enseignement supérieur en France continue de se distinguer par son excellence et renforce son attractivité.

Il se situe aujourd'hui au **7^e rang mondial**, selon le classement du Times Higher Education.

Le meilleur Master de management au monde est français, 5 écoles françaises se placent dans les 10 premières places, selon le classement du *Financial Times*.

La France compte aussi 6 MBA parmi les meilleurs du monde.

Preuve de cette attractivité, la France se situe au **4^e rang des pays d'accueil pour les étudiants étrangers** après les États-Unis et le Royaume-Uni...



Une recherche de haut niveau

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifiques et technologiques à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les biotechnologies, la santé et les mathématiques. Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

- **11 lauréats de la médaille Fields** (dont 2 en 2010) sont Français. La France se situe au **2^e rang**, juste après les États-Unis, pour sa performance en mathématiques.
- La France fait partie des pays **les plus représentés parmi les lauréats du prix Nobel** (45), avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.
- La France se situe au **5^e rang mondial** pour le nombre de publications et de brevets.

L'internationalisation affichée

Le processus de Bologne en créant les outils permettant la reconnaissance d'équivalences avec les autres systèmes d'enseignement supérieur dans le monde – harmonisation des niveaux LMD (Licence, Master, Doctorat), système d'obtention de crédits (European Credit Transfer System - ECTS), organisation semestrielle de l'année – a permis la mise en place d'une réelle internationalisation des cursus et d'une mobilité facilitée en Europe.

La mise en place des cours enseignés en anglais, des doubles diplômes, des stages à l'étranger, des programmes de mobilité comme Erasmus, des campus à l'étranger permettent ainsi aux étudiants de construire un parcours à dimension internationale.

Une offre diversifiée et performante

L'excellence des formations françaises s'appuie sur un réseau national de plus de 3500 établissements d'enseignement supérieur publics et privés et de centres de recherche de renommée internationale : 83 universités, plus de 220 écoles d'ingénieur, 200 écoles de commerce et management, 120 écoles supérieures d'art publiques, 20 écoles d'architecture. S'y ajoutent 3000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design, ou encore les lycées préparant au Brevet de technicien spécialisé (BTS) ou aux concours d'entrée dans les grandes écoles (CPGE).

Preuve de son adaptation aux enjeux et aux évolutions des besoins, l'offre de formation française développe une grande diversité de cursus possibles. Cursus long ou court, général ou appliqué, professionnalisé ou de recherche, en université ou en école, sans oublier les cursus pluridisciplinaires, chaque cursus a ses caractéristiques (admission, durée, modalités d'enseignement) qui répondent à des finalités différentes et permettent à tous d'obtenir un diplôme reconnu.

L'enseignement supérieur français permet les changements d'orientation :

Dès la 1^{re} année de la Licence est prévue une période généraliste suivie de la possibilité d'un changement d'orientation ; les classes préparatoires, les BTS et les DUT offrent des passerelles vers l'université ou les écoles, passerelles qui se développent également entre grandes écoles et universités. Enfin l'accumulation de crédits ECTS, qui valide les différents parcours, facilite les réorientations.

LES DIPLÔMES



Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour de l'architecture européenne commune - LMD - qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en European Credit Transfer System - ECTS :

Licence = 6 semestres = 180 ECTS (Baccalauréat + 3 années)

Master = 10 semestres = 300 ECTS (Baccalauréat + 5 années)

Doctorat = 16 semestres (Baccalauréat + 8 années)

ANNÉES D'ÉTUDES	GRADES	LE SYSTÈME MLD		
		Universités	Grandes Écoles Écoles de commerce Écoles d'ingénieur	Écoles d'art Écoles d'architecture Autres établissements (lycées, écoles spécialisées)
9	18 semestres (+ 9 années)	• Diplôme d'État de docteur en Médecine		
8	DOCTORAT 16 semestres (+ 8 années)	ÉCOLES DOCTORALES		
7		• Doctorat		
6	12 semestres (+ 6 années)	• Diplôme de docteur en Chirurgie dentaire • Diplôme de docteur en Pharmacie	• Mastère spécialisé - MS • Master of Business Administration - MBA	• HMONP (Habilitation à exercer en son nom propre la maîtrise d'œuvre)
5	MASTER 10 semestres (+ 5 années) 300 ECTS	• Master recherche • Master professionnel • Diplôme d'ingénieur	• Diplôme d'ingénieur • Master of Science - MSc • Diplômes des écoles de commerce • Diplômes des Grandes Écoles	• Diplôme des Écoles d'art DNSEP • Diplôme d'État d'architecte • Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...)
4				
3	LICENCE 6 semestres (+ 3 années) 180 ECTS	• Licence • Licence professionnelle		• Diplômes des Écoles d'art - DNAT - DNAP • Diplôme d'études en architecture
2	4 semestres (+ 2 années)	• Diplôme Universitaire de Technologie - DUT	• Admission en première année des Grandes Écoles • Classe préparatoire aux Grandes Écoles - CPGE	• Diplôme des Écoles d'art - DMA • Brevet de Technicien supérieur - BTS (Section de technicien supérieur dans les lycées)
1				

Fin d'études secondaires + Baccalauréat ou équivalent = Entrée dans l'enseignement supérieur

Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État.

- Les universités délivrent des diplômes nationaux possèdent la même valeur quel que soit l'établissement où ils ont été délivrés.
- Le diplôme d'ingénieur est un diplôme national et les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).
- Une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion homologuées par l'État, dont les diplômes sont visés par le ministère de l'Éducation nationale, ou encore ont obtenu des labels ou des accréditations internationales.
- Les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales.



I N T E R N A T I O N A L

La filière scientifique d'excellence du lycée français de Pondichéry en Inde.

Les élèves de cette filière sont anglophones, Indiens ou étrangers. Ils ont intégré le lycée français en troisième, après des épreuves de sélection en mathématiques et sciences, et y préparent le baccalauréat français scientifique, mention européenne. Ils suivent donc un apprentissage intensif de la langue française et approfondissent leurs acquis scientifiques dans l'objectif de poursuivre leurs études supérieures en France : en CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles), à l'Université ou encore en intégrant une Grandes École. Un partenariat est en cours avec le lycée Louis-le-Grand et le Groupe des Écoles des Mines. <http://www.lfpondichery.net>



Bon à savoir

Le système de crédits ECTS : des crédits capitalisables et transférables

Ce système européen de transfert de «crédits» académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année) valide les périodes de formation : chaque cours reçoit un nombre de crédits proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer. Les étudiants peuvent acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger et ces crédits sont comptabilisés pour l'obtention du diplôme. Les crédits sont transférables d'une filière à l'autre sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique.

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc48_fr.htm



LES FORMATIONS À L'UNIVERSITÉ

83 universités publiques sont réparties sur tout le territoire français. Financées par l'État, ce qui autorise des frais d'inscription en France particulièrement attractifs, les universités délivrent des diplômes nationaux et garantissent la même valeur académique quel que soit le lieu de préparation du diplôme.

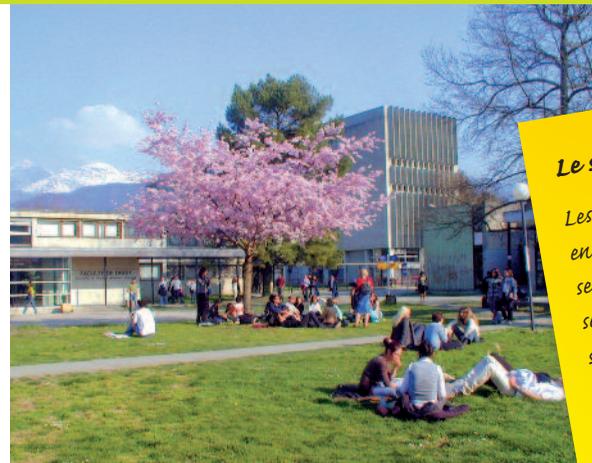
Les universités couvrent l'ensemble des disciplines :

les sciences (mathématiques, chimie, physique, biologie...), les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie.

En témoignent les récompenses internationales des chercheurs français : médailles Fields attribuées à des chercheurs affiliés à des universités françaises, comme par exemple en 2010 Cédric Villani, professeur à l'université Claude Bernard-Lyon 1 ou en 2006 à Wendelin Werner, professeur de mathématiques à l'Université Paris-Sud 11.



Le semestre comme unité
 Les formations universitaires sont organisées en semestres. L'année universitaire en France se décompose en deux semestres : premier semestre : de début octobre à fin janvier - second semestre : de début février à fin mai - Les périodes d'examen se situent à la fin de chaque semestre. Au mois de septembre, la session de rattrapage a lieu en général entre la 2^e et la 3^e semaine du mois.

Avec l'ouverture affirmée vers l'entreprise, l'international et la recherche, l'université démontre sa capacité à répondre aux évolutions du monde.

À côté des parcours classiques vers le Doctorat, les universités ont su intégrer les nouveaux besoins en proposant des formations adaptées :

- les formations universitaires d'ingénieur délivrent environ 30% des titres d'ingénieur en France ;
- plus de 2 000 Licences professionnelles ;
- les formations de management, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- les sciences politiques et l'économie avec les Instituts d'Études Politiques (IEP) et Sciences Po Paris ;
- le journalisme et la communication : avec par exemple, l'École des Hautes Études en Sciences de l'Information et de la Communication (CELSA), le Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme de l'université de Strasbourg...
- les formations de techniciens, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui proposent 24 spécialités ;
- les études de médecine, pharmacie, dentaire sont rattachées aux universités en partenariat avec des centres hospitaliers et avec une organisation et des cycles d'études propres.

Esisar



I N T E R N A T I O N A L

- Les universités françaises ont implanté des programmes d'enseignement dans divers pays du monde. Ainsi, une antenne de l'université Paris IV Sorbonne « Paris-Sorbonne-Abu Dhabi » a été inaugurée en 2006 aux Émirats Arabes Unis.



- Le programme Erasmus qui intègre un séjour d'études ou un stage dans un des 27 pays membres de l'Union européenne dans le parcours d'études de l'étudiant fêtera ses 25 ans en 2012. Accessible dès le niveau L1 avec une durée pouvant aller de 3 à 12 mois ce programme concerne toutes les filières. <http://www.2e2f.fr/etudier-en-europe.php>



Admission en Licence (L1)

La seule exigence pour s'inscrire en Licence est d'avoir le baccalauréat (ou un diplôme équivalent). Il n'y a, en principe, pas de sélection à l'entrée en Licence. Toutes les séries sont admises, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec son profil de baccalauréat. Il convient de se renseigner au préalable sur les contenus de la filière envisagée, ses exigences, les profils adaptés...

Organisées en parcours modulables, les Licences permettent des orientations variées. Certaines filières très demandées, ou aux capacités d'accueil limitées, organisent des tests de niveau lors des inscriptions : en langues, en arts plastiques, en musique, par exemple.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : <http://www.admission-postbac.fr>

Bon à savoir

Les Licences pluri-disciplinaires

<http://diplodata.u-bourgogne.fr>>Licences pluridisciplinaires

Ces Licences permettent de suivre les enseignements dans 2 ou plusieurs disciplines sur 6 semestres jusqu'à obtention de la Licence. Ces parcours transversaux répondent à la demande de double compétence souvent assortie de la connaissance d'une langue étrangère, profil très apprécié.

Exemple : Licence Informatique décisionnelle et économétrie appliquée (IDEA) ; Lettres modernes et Arts du spectacle ; Informatique décisionnelle et économie appliquée ; Mathématiques appliquées, Sciences humaines et sociales, parcours Mathématiques appliquées, Statistiques, Économie(MASE) ; trilingue Droit, Économie - Gestion ; Droit et Langues ; Management international/LCE (anglais - américain, allemand, espagnol) ; Matières scientifiques + français et anglais...

!!!!!!! Ces formations ne sont pas toutes référencées sur le site Admission Post Bac – s'adresser directement aux établissements ou au rectorat de l'académie concernée !!!!!!!



Organisation des études

La Licence générale, d'une durée de 3 ans, est divisée en 6 semestres donnant lieu chacun à 30 crédits. Chaque semestre est composé d'UE (Unités d'Enseignement) auxquelles correspondent un nombre de crédits donné. L'étudiant en université aura 20 à 30 heures de cours en moyenne par semaine et beaucoup de travail personnel. Les cours magistraux en amphithéâtre alternent avec des TP (Travaux Pratiques) et/ou TD (Travaux Dirigés) qui s'effectuent en effectif plus restreint.

Validation des études

Elle s'effectue en contrôle continu et/ou via un examen. Diplôme national, la Licence est validée par 180 crédits.

La Licence générale vise principalement une poursuite d'études en Master (5 années d'études supérieures).

Frais de scolarité

177 euros par an pour la Licence.

Les tarifs des diplômes nationaux sont fixés chaque année par l'État

→ À suivre ...

Passerelles en cours de cursus

Le cursus de la Licence prévoit dès le premier semestre la possibilité d'une réorientation. Cette organisation permet une spécialisation progressive et facilite les changements d'orientation : changement de discipline, réorientation vers un BTS – Brevet de Technicien Supérieur, ou un DUT – Diplôme Universitaire de Technologie, ou encore à l'issue de la 2^e année opter pour une Licence professionnelle...

Passerelles entre les universités et les écoles

Il est possible, après une L2 ou une L3 validée, d'intégrer une école de commerce, d'ingénieurs, ou une école spécialisée... Accès sur titres et épreuves.



LES ÉTUDES DE DROIT

Les études de droit ne se suivent qu'à l'université et demandent une bonne maîtrise du français et de l'anglais ainsi qu'une forte capacité de travail dans un cursus sélectif. L'évolution du droit, son application dans la vie quotidienne et les nouveaux champs concernés en font une filière qui mène principalement aux carrières judiciaires (avocat, juges) mais qui forme aussi des juristes spécialisés, demandés dans tous les secteurs d'activité.

Admission

Baccalauréat ES (économique et social), L (littéraire) ou S (scientifique). Éventuellement baccalauréat STG (sciences et technologies de la gestion) avec un bon niveau.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : <http://www.admission-postbac.fr>



Bon à savoir

Les Licences bi-disciplinaires :

Particulièrement adaptées à l'évolution du droit et de sa spécialisation, ces Licences, filières exigeantes et sélectives, permettent de poursuivre les enseignements de deux Majeures sur 6 semestres jusqu'à l'obtention du grade Licence. Elles associent à l'enseignement du droit, dès la 1^{ère} année, un autre domaine par exemple les biotechnologies, les sciences politiques, l'économie, les sciences sociales, l'histoire de l'art ou encore anglais/droit – science politique, sans oublier les langues.

!!!!!! Ces formations ne sont pas toutes référencées sur le site Admission Post Bac (APB) se renseigner auprès des établissements !!!!!!!



Organisation des études

La Licence de droit permet d'assimiler les connaissances juridiques de base et de maîtriser un vocabulaire et des exercices totalement nouveaux : le commentaire d'arrêt ou la dissertation juridique (très différente de celle pratiquée en français).

Les enseignements des 2 premières années (4 semestres) sont organisés autour d'un tronc commun qui apporte les enseignements juridiques fondamentaux.

Sans être encore une réelle année de spécialisation, le parcours suivi en 3^e année renforce la formation dans un domaine : droit privé, droit public, droit européen et international, sciences politiques.

Validation des études

Elle s'effectue en contrôle continu la 1^{ère} année ; puis en contrôle continu et/ou via un examen final les autres années. Diplôme national, la Licence a la même valeur quels que soient l'université et le domaine enseigné.



I N T E R N A T I O N A L

Les Licences franco-étrangères

Elles forment des juristes bilingues et une partie de la formation s'effectue à l'étranger. On y étudie le droit français et un droit étranger (allemand, anglais, américain, russe, suisse...), avec un double diplôme à la clé. L'accès est sélectif et exige un très bon niveau dans la langue choisie.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : <http://www.admission-postbac.fr>





LES ÉTUDES DE SANTÉ - LA PACES - PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ

Depuis 2010 la mise en place de la PACES regroupe les enseignements et l'accès aux concours de médecine, pharmacie, dentaire et maïeutique (sage-femme).

Dans certaines universités, l'année de PACES ouvre également au concours de masso-kinésithérapie.

Admission

L'obtention du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense est obligatoire.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : <http://www.admission-postbac.fr>

Organisation des études

La première année commune aux 4 filières – médecine (+ kinésithérapie), dentaire, pharmacie, maïeutique – donne accès à quatre concours distincts.

Les étudiants peuvent présenter 2 concours au maximum.

Au premier semestre, le tronc commun conjugue : des sciences "fondamentales" (biologie, physique, chimie, pharmacologie, etc.), des sciences médicales (anatomie, histologie, embryologie, physiologie, etc.) et des sciences humaines et sociales.

Le premier semestre est validé par une session d'examens dont les résultats orientent le choix du ou des concours de fin d'année.

Au second semestre, les disciplines sont complétées par des enseignements spécifiques selon les concours choisis.



Validation des études

Chaque concours détermine un classement associé à un *numerus clausus* (nombre de places disponibles fixé chaque année). La poursuite d'études est donc conditionnée par le rang obtenu. Le doublement de l'année de PACES n'est possible qu'une seule fois.

Durée des études

Les différentes filières - médecine, pharmacie, dentaire et sage-femme - ont des durées variées :

Médecine : Pacès + 8 (médecine générale), + 11 années (spécialisations)

Pharmacie : Pacès + 5 à 8 années

Odontologie : Pacès + 5 à 7 années

Maïeutique : Pacès + 4 années

Masso-kinésithérapie : Pacès + 3 années

Les 32 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) français sont associés aux universités.

*Les études de maïeutique se déroulent dans des écoles spécialisées à l'exception de l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille) qui a créé une école interne à l'université.
Liste des écoles : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/annuaire/écoles>*



Bon à savoir

- Les changements d'orientation à l'issue du 1^{er} semestre (suite à la session d'examens) ou en cas d'échec au concours se font le plus souvent en Licence de Biologie ou par équivalence vers les formations paramédicales.
- Une réorientation à l'intérieur des 4 filières est aussi possible à l'issue du concours en fonction du classement obtenu.





LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), dispositif d'excellence unique au monde, créé au 19^{ème} siècle afin de former l'élite de la nation, préparent aujourd'hui, en 2 ans dans les lycées, aux concours d'entrée dans les Grandes Écoles, les écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs.

Ces concours sont, soit propres à l'école, soit groupés (banque d'épreuves) pour permettre à l'élève de passer un seul concours pour plusieurs écoles. Le classement de réussite aux concours communs conditionne le choix de l'école à intégrer. Dans tous les cas, le diplôme obtenu est sanctionné par le grade de Master (Baccalauréat + 5 années d'études supérieures)



Admission

Les CPGE sont accessibles avec un baccalauréat ou un niveau équivalent, le recrutement est sélectif et s'adresse principalement aux bons ou très bons élèves. Les résultats des classes de 1^{ère} et de Terminale servent de base à la sélection. Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) obligatoire : <http://www.admission-postbac.fr>



De plus en plus d'écoles recrutent après le baccalauréat avec un système dit de «prépa intégrée».
<http://aeffe.fr/touspublics/orientation/sinscrire>
 (lien sur les modalités particulières AEFÉ).

LES CLASSES PRÉPARATOIRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Elles se divisent en 3 voies :

ECE (économique), ECS (scientifique) et ECT (technologique), dédiée aux bacheliers STG, qui préparent aux concours des Écoles supérieures de management, de commerce et de gestion.

Une voie spécifique D1/D2 (droit-économie / économie-gestion) prépare au concours de l'École Normale Supérieure de Cachan. Les étudiants suivent un cursus polyvalent : mathématiques, économie, langues vivantes étrangères, histoire, culture générale.



Bon à savoir

Les élèves des lycées français à l'étranger ont un taux d'entrée en CPGE supérieur à la moyenne nationale (18% contre 16%).

Les écoles de commerce et de gestion ouvrent également leurs portes aux élèves des classes préparatoires littéraires : un concours "Lettres et sciences sociales" avec une deuxième langue vivante leur est réservé.

Organisation des études

Les CPGE, situées dans les lycées, sont des filières exigeantes, très encadrées, avec un volume hebdomadaire de 35 h de cours auquel s'ajoute un important travail personnel, des examens blancs à l'écrit et à l'oral très réguliers.

Validation des études

Les élèves de CPGE ne peuvent suivre qu'une seule première année (pas de redoublement). Le redoublement est autorisé en deuxième année afin de pouvoir repasser le/les concours. Les années de CPGE sont validées par des ECTS : 1 année : 60 ECTS – 2 années : 120 ECTS





LES CLASSES PRÉPARATOIRES LITTÉRAIRES

Elles préparent principalement aux concours des 3 Écoles Normales Supérieures, de l'École Nationale des Chartes, des Instituts d'Études Politiques ou encore aux écoles de traduction et d'interprétariat (comme l'ISIT ou l'ESIT). Elles offrent 4 voies :

- **les classes préparatoires A/L "Lettres"** qui, après une année de tronc commun, proposent 2 options « Lettres classiques » pour le concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm (Paris) ou « Lettres modernes » pour celui de l'École Normale Supérieure de Lyon.
- **les classes préparatoires B/L "Lettres et sciences sociales"** sont plus transversales, incluant des enseignements pointus en mathématiques et économie. Elles préparent aux ENS de la rue d'Ulm (Paris), de Lyon et de Cachan et à certaines écoles supérieures de commerce et de gestion.

Plus spécifiques et moins nombreuses :

- Les classes préparatoires à l'École Nationale des Chartes
- Les classes préparatoires à l'École Spéciale Militaire de Saint Cyr : Option lettres et sciences



Bon à savoir

L'ouverture de la Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) communes aux Écoles Normales Supérieures permet d'élargir les débouchés offerts aux élèves des classes préparatoires littéraires. Ainsi, en 2011, la BEL intègre l'entrée aux écoles de commerce et de management, via le concours ECRICOME.



À suivre ...

Des passerelles entre les classes préparatoires et les universités : l'attestation de parcours de formation

En cas d'échec au concours ou par choix personnel, les élèves des CPGE peuvent poursuivre leurs études à l'université selon des conventions propres à chaque CPGE avec généralement une admission directe en L3.

Une attestation descriptive du parcours de formation est délivrée à chaque étudiant. Cette attestation mentionne les crédits ECTS qu'il peut faire reconnaître et valider. Cette attestation est valable pour les universités françaises et européennes.

LES CLASSES PRÉPARATOIRES SCIENTIFIQUES

Elles préparent aux concours des écoles d'ingénieurs, des Écoles Normales Supérieures (ENS) et des Écoles Nationales Agronomiques ou Vétérinaires.

6 voies proposées pour les bacheliers des séries générales

- BCPST-VETO : biologie, physique, chimie, et sciences de la terre - vétérinaire
- ENS Cachan C - Arts et création industrielle
- MPSI : mathématiques, physique, sciences de l'ingénieur
- PCSI : physique, chimie, sciences de l'ingénieur
- PCSI-SI : les classes de PCSI sont réservées aux bacheliers de la série S ayant suivi l'enseignement de technologie industrielle comme matière obligatoire
- PTSI : physique, technologie, sciences de l'ingénieur

et 3 voies réservées aux bacheliers des séries technologiques :

- TB : technologie et biologie pour les baccalauréats STL (spécialités biologie, génie biologique), STPA et STAE
- TPC : technologie et physique chimie pour le baccalauréat STL (spécialités physique et chimie)
- TSI : technologie et sciences industrielles pour les baccalauréats STI ou STL (spécialité physique).

- Les classes MPSI, PCSI, PCSI-SI et TSI préparent plus spécifiquement au concours Polytechnique, ENS, Mines, Centrale ...
- Les options BCPST et TB concernent la filière vétérinaire et agronomique en préparant aux concours d'entrée dans les écoles d'agronomie et d'agro-alimentaire, les écoles nationales vétérinaires (ENV), les écoles de géologie et d'environnement.

I N T E R N A T I O N A L

Les classes préparatoires dans les lycées français à l'étranger

Deux établissements français de l'étranger proposent des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles similaires aux programmes proposés en métropole. Elles sont ouvertes aux élèves de terminale du réseau des lycées français à l'étranger et de France.

- **Vienne, l'Europe élargie et valorisation du potentiel linguistique** : tout particulièrement pour les germanistes, le Lycée français de Vienne a ouvert, en 2008, une classe préparatoire économique et commerciale, voie économique avec possibilité d'internat. Défi relevé pour la 1^{ère} promotion sortie en 2010, avec une réussite de 100% d'admis dont 82% ont intégré les écoles du top 40 des *Business Schools* européennes (*Financial Times*). Le soutien de l'AEFE et le partenariat avec des entreprises ont permis la mise en place de bourses d'aide à la mobilité. <http://www.lyceefrançais.at>



- **Le lycée Descartes de Rabat au Maroc** propose deux classes préparatoires économiques et commerciales : une CPGE voie scientifique (ECS) et une CPGE voie économique (ECE) valorisant la double culture et la langue arabe. <http://www.lycee-descartes.ac.ma>

Pour les élèves issus des établissements français, la procédure de candidature se fait sur le site d'Admission Post Bac.

Conférence des Grandes Écoles (association qui regroupe la plupart des écoles d'ingénieur et de management reconnues par l'État) : <http://www.cge.asso.fr>

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs : <http://www.cdefi.fr>



LES GRANDES ÉCOLES

Sous l'appellation "Grandes Écoles" sont regroupées les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, les Écoles Normales Supérieures (ENS), les Écoles Nationales Vétérinaires et les IEP (Instituts d'Études Politiques). Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection à l'entrée et la reconnaissance d'une formation exigeante. Les Grandes Écoles délivrent des diplômes de niveau baccalauréat + 5 années avec le grade de Master reconnu par l'État. Elles proposent également des diplômes intermédiaires et offrent des spécialisations : *Bachelor* (3 ou 4 années d'études supérieures), *Master of Science* – MSc (4 ou 5 années d'études supérieures), *MBA* (Master of Business Administration), Mastère Spécialisé - MS (Master + 1 année).

Admission

Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Écoles (admission sur concours après 2 années de classes préparatoires pour un cursus de 3 ans) a évolué, de nombreuses écoles proposent un accès direct après le baccalauréat sur dossier pour un cursus de 5 ans. Dans ce cas, ces écoles sont dites «*prépa intégrée*» et le choix de l'école se fait donc dès le baccalauréat.

Organisation des études

Écoles de commerce et d'ingénieurs : 3 ans après 2 années de CPGE ou 5 années après le bac pour les écoles qui recrutent directement après le baccalauréat en «*prépa intégrée*».

ENS : 4 ans après 2 années de classes préparatoires

Autres écoles : de 2 à 5 ans d'études, selon le niveau d'admission.



Bon à savoir

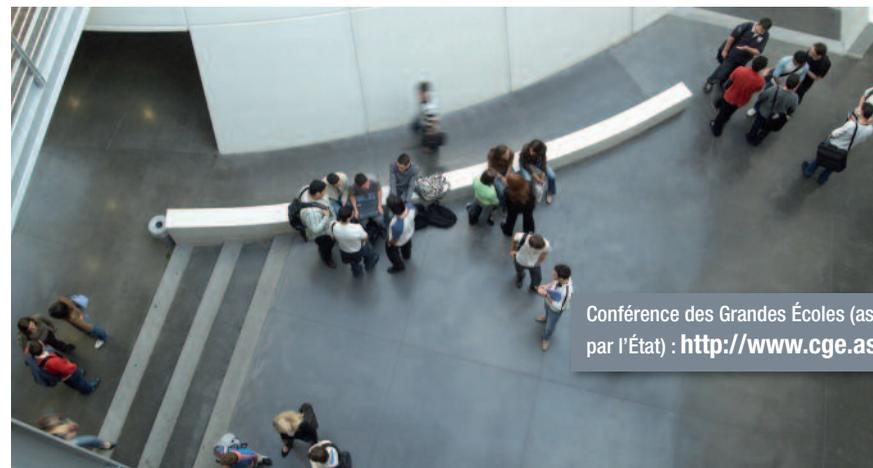
L'admission parallèle :
les écoles proposent aussi des accès directs à différents niveaux du cursus sur examens sélectifs avec des niveaux de baccalauréat + 2 à 3 années.

Validation des études

Contrôle continu et examen final pour la majorité des Grandes Écoles.

ENS : les étudiants des ENS passent les diplômes universitaires (Licence, Master), les modalités de validation sont celles de l'université.

En écoles de commerce et d'ingénieurs, la validation des études repose sur un contrôle continu des connaissances. Le diplôme de dernière année est généralement sanctionné par des examens et la présentation d'un mémoire de stage de fin d'études.



Conférence des Grandes Écoles (association qui regroupe la plupart des écoles d'ingénieur et de management reconnues par l'État) : <http://www.cge.asso.fr>

I N T E R N A T I O N A L

Les Grandes Écoles sont nombreuses à implanter des filiales à l'étranger, comme l'Essec à Singapour, l'EM Lyon à Shanghai,

l'École centrale à Pékin, le groupe des Écoles aéronautiques de Toulouse (ENAC, ISAE, ENSMA) à Tianjin en Chine ou encore Skema Business School à Suzhou en Chine et Raleigh aux États Unis.





LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Il existe plus de 220 écoles d'ingénieurs en France, publiques ou privées. Selon les écoles, la formation peut être généraliste ou plus spécialisée (agronomie, chimie, biologie, informatique, etc.)

Le titre d'ingénieur diplômé ne peut être délivré que par des écoles habilitées par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur). Seul ce titre d'ingénieur est un diplôme national avec grade de Master, il permet l'inscription en doctorat. Les écoles d'ingénieur forment 30 000 ingénieurs par an. De nombreuses écoles ont internationalisé le cursus avec les doubles diplômes, les stages et les formations à l'étranger.



Admission

Intégrer une école après le Baccalauréat

Une soixantaine d'écoles recrutent en «prépa intégrée» sur dossier, avec une admission directement après le baccalauréat. Pour les bacheliers admis en première année, la scolarité est de 5 ans.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : <http://www.admission-postbac.fr>

Intégrer une école après une classe préparatoire

Les écoles d'ingénieurs qui recrutent à l'issue de classes préparatoires comptent parmi les plus réputées : École Polytechnique, ENS, Mines, Pont, Centrale, etc. Ces écoles recrutent sur concours et banques d'épreuves communes (exemple : le Concours Commun Polytechnique qui donne accès à 33 écoles publiques)

Validation des études

Se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des grandes écoles.

Frais de scolarité : dans les écoles d'ingénieur publiques, les droits de scolarité pour obtenir le titre d'ingénieur sont fixés par l'État (558 euros pour l'année 2011-2012).



À suivre ...

De nombreuses écoles d'ingénieur proposent également des Masters (formation en 2 ans), ouverts à des étudiants ayant obtenu une Licence à l'université.



Bon à savoir

Les cycles préparatoires communs en 2 ans

Une formule, à mi-chemin entre la prépa intégrée d'une école d'ingénieur en 5 ans et les CPGE qui prépare à l'entrée à plusieurs écoles. Il existe différentes formules

- Les Cycles Préparatoires Intégrés (CPI) organisés par des réseaux d'écoles : la fédération Gay Lussac propose un cycle commun pour 19 écoles de chimie - <http://www.19ecolesdechimie.com>
- Le Cycle Préparatoire Polytechnique - La Prépa des INP Le CPP propose un cycle préparatoire de haut niveau en 2 ans dans 6 villes : Bordeaux, Grenoble, Nancy, Saint-Denis de la Réunion, Toulouse et Valence en 2012. Ce cycle permet d'intégrer une école d'ingénieurs parmi un réseau de 25 écoles d'ingénieurs, dont 24 sont publiques. <http://www.la-prepa-des-inp.fr>
- Les Cycles Universitaires Préparatoires aux Grandes Écoles Certaines universités proposent une formation adaptée en Mathématiques, Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur, pour intégrer une école d'ingénieurs sur concours et peuvent même garantir l'intégration dans leur propre école universitaire d'ingénieurs <http://www.admission-postbac.fr> > présentation des formations > rechercher une formation

I N T E R N A T I O N A L

Certaines écoles d'ingénieur prévoient des programmes d'échanges en Europe avec le programme Erasmus, des accords bilatéraux hors Europe ou des formations bidualmantes avec années d'études et stages à l'étranger. Le cycle d'études pour un ingénieur peut être prolongé de 6 mois.



À l'initiative de l'École Centrale de Nantes, un réseau européen d'écoles d'ingénieurs s'est créé permettant la formation bi-culturelle par des doubles diplômes d'ingénieurs : *TIME, Top Industrial Managers for Europe* : <http://www.time.association.org>



LES ÉCOLES DE COMMERCE

Les écoles supérieures de commerce et de management, 200 environ, pour la plupart privées, bénéficient de différentes reconnaissances officielles :

- le « visa » délivré par le ministère de l'Éducation nationale ;
- l'inscription au Chapitre des Grandes Écoles délivrée par la Conférence des Grandes Écoles.
- l'homologation par l'État.

Les écoles de commerce et de management, très nombreuses et de différents niveaux, proposent des filières et des pédagogies adaptées à l'évolution de l'environnement économique et aux nouvelles pratiques du management, souvent articulées autour de stages et d'échanges internationaux. La plupart des écoles de commerce recrutent sur concours après 2 années de classe préparatoire. Une grande majorité d'écoles se regroupent et proposent des banques d'épreuves communes. Les élèves des classes préparatoires littéraires passent un concours spécifique.



I N T E R N A T I O N A L

Accès, Sésame et Team proposent aux élèves des lycées français de l'étranger des sessions de recrutement délocalisées ainsi que des aménagements pour les oraux d'admission.



Bon à savoir

Les labels d'accréditation garantissent la qualité des formations ainsi qu'une reconnaissance internationale des diplômes des écoles de commerce et de gestion.

AACSB: (Association for the Advancement of Collegiate Schools of Business)

AMBA : (Association of MBAs), label britannique

EPAS : (EFMD Programme Accreditation System), label pour les programmes internationaux

EQUIS : (European Quality Improvement System), label européen

Bachelor professionnel : label délivré par l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) aux formations proposées dans leurs écoles sanctionnées par un titre ou un diplôme de niveau II. <http://www.bachelor-professionnel.cci.fr>

Admission

Intégrer une école après le Baccalauréat

De plus en plus d'écoles recrutent, sur concours, les bacheliers S (scientifique) et ES (économique et social) et, dans une moindre mesure, ceux issus d'un bac L (littéraire) ou STG (sciences et technologies de la gestion).

La plupart le font dans le cadre de banques d'épreuves communes à plusieurs établissements. On peut citer :

Concours Accès – <http://www.concours-acces.com>

Concours Sésame – <http://www.concours-sesame.net>

Concours Prism – <http://bs.iseg.fr/admissions-concours-prism-presentation.aspx>

Concours Pass – <http://www.concours-pass.com>

Concours Team – <http://www.concours-team.net>

!!!!!!! Formations non référencées sur le site Admission Post Bac – s'adresser directement aux établissements ou au rectorat de l'académie concernée !!!!!!!

Intégrer une école après une classe préparatoire

Les écoles qui recrutent à l'issue de classes prépa économiques et commerciales comptent parmi les plus réputées : HEC, Essec, ESCP Europe, EM Lyon, Edhec... 2 grandes banques d'épreuves communes sont concernées par ces écoles :

- La BCE (Banque Commune d'Épreuves) rassemble une trentaine d'écoles dont 26 écoles de commerce <http://www.concours-bce.com>

- Ecricome qui regroupe 6 ESC (écoles supérieures de commerce) <http://www.ecricome.org>.

Validation des études

Elle se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des écoles.

Frais de scolarité : la grande majorité des écoles de commerce sont privées. Les frais de scolarité peuvent varier de 2 000 à 30 000 euros par an.

Le réseau des IAE et l'international

Les 31 Instituts d'Administration des Entreprises (IAE), répartis sur l'ensemble du territoire français (incluant la Corse et l'île de la Réunion) sont les écoles de management des universités françaises. Les IAE se positionnent comme des écoles universitaires de management, en proposant les mêmes diplômes (masters) que les écoles de commerce, mais aux tarifs de l'université. Les IAE ont développé des échanges avec plus de 80 pays et proposent 120 diplômes délocalisés et 22 MBA. Plus de 5000 étudiants étrangers s'inscrivent chaque année dans les IAE. Près de 1300 étudiants suivent des programmes en partenariat avec des universités étrangères.

Des cursus en 2 ans après la Licence sont possibles vers le management international ou les affaires internationales. Une dizaine d'instituts proposent des formations en anglais et des cursus délocalisés dans de nombreux pays (Maroc, Tunisie, Liban, Cambodge, Indonésie, Brésil...). Site commun aux IAE (liste des IAE et des spécialités) : <http://www.reseau-iae.org>
Score IAE-Message (test national pour postuler à plus de 200 formations) : <http://www.iae-message.fr>



<http://www.aefe.fr/orientation/enseignement-supérieur/s'inscrire>



www.campusfrance.org/fr>Espace documentaire>Guides pratiques et établissements>Les Fiches établissements>écoles de commerce

www.campusfrance.org/fr>Espace documentaire >Offre de formation>Fiches domaines>Management

www.campusfrance.org/fr>Espace documentaire >Offre de formation>Fiches diplômes>IAE



LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

Il existe en France 4 Écoles Nationales Vétérinaires, à Paris (Maisons-Alfort), à Lyon, à Nantes et à Toulouse. Elles recrutent à différents niveaux, par le biais de 4 concours communs après les CPGE. La sélection peut se faire sur épreuves ou sur titres, dossier et entretien.

Les formations assurées dans les 4 ENV sont validées par le DE (Diplôme d'État) de docteur vétérinaire, obligatoire pour exercer la profession.

Admission

Le recrutement en 1^{ère} année se fait principalement après les classes préparatoires option BCPST ou TB sur concours. Les ENV utilisent les épreuves du concours Agro A, mais appliquent des coefficients spécifiques.

Organisation des études

À la suite d'une préparation de 2 années, la formation en école vétérinaire se déroule sur 5 ans, les 4 premières années forment un tronc commun et la 5^e année est une année d'approfondissement à l'issue de laquelle les élèves doivent présenter leur thèse de Doctorat, afin d'obtenir le DEV (Diplôme d'État de docteur Vétérinaire).

Spécialisations possibles

Une fois titulaires du DEV, les étudiants peuvent choisir de préparer le certificat d'études approfondies vétérinaires en 1 an, ou le diplôme d'études spécialisées vétérinaires, en 3 ans, qui donne droit au titre de vétérinaire spécialisé.



À suivre ...

Des admissions parallèles en 1^{ère} et 2^e année existent, mais le nombre de places disponibles est faible.



Validation des études

Les études sont sanctionnées par une thèse d'exercice soutenue dans une UFR de médecine qui donne droit au titre de docteur vétérinaire.

Frais d'inscription et de scolarité : 2 000 euros par an.

LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS AGRONOMES

En rapport avec l'évolution du domaine agronomique, l'offre des formations d'ingénieurs s'est diversifiée avec des spécialisations propres à chaque école :

- L'INA P-G (Institut National Agronomique Paris Grignon) est aujourd'hui intégrée au groupe AgroParisTech Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, avec l'ENGREF (École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts) et l'ENSIA (École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires) avec des spécialités propres à chaque école
- Agrocampus Ouest avec 4 cursus d'ingénieur (agronome, agroalimentaire, horticulture, paysage)
- AgroSup Dijon avec 2 cursus d'ingénieur (agronome et agroalimentaire)
- Montpellier SupAgro qui propose un cursus d'ingénieur agronome

- L'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), L'École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITAB) et L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSAT) forment des ingénieurs dans le domaine environnemental (eau, filière du vivant...)

Admission

Le recrutement en 1^{ère} année se fait après les classes préparatoires (BCPST, MP, PC ou PSI) sur concours commun INA-ENSA «A».

Validation des études

Se fait par contrôle continu et examen final pour la majorité des grandes écoles.

Frais de scolarité : 1350 euros par an pour le diplôme d'ingénieur agronome.

École Nationale Vétérinaire d'Alfort : <http://www.vet-alfort.fr>

École Nationale Vétérinaire de Lyon : <http://www.vet-lyon.fr>

École Nationale Vétérinaire de Nantes : <http://www.oniris-nantes.fr>

École Nationale Vétérinaire de Toulouse : <http://www.envt.fr>



www.campusfrance.org/fr>Espace documentaire>Guides pratiques et établissements> Les Fiches établissements>Écoles supérieures



LES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Il existe trois Écoles Normales Supérieures (ENS) en France :

- **L'École Normale Supérieure (ENS Paris)**, située rue d'Ulm à Paris, recrute des élèves dans les disciplines scientifiques, littéraires et en sciences humaines et sociales.
- **L'École Normale Supérieure de Cachan (ENS Cachan)** forme des élèves dans les disciplines technologiques, scientifiques, de gestion et des sciences sociales. Une antenne a été ouverte en Bretagne dédiée aux formations dans les domaines de l'économie-droit-gestion, des télécommunications, des mathématiques, de la mécatronique et des sciences du sport et de l'éducation physique.

- **L'École Normale Supérieure de Lyon (ENS Lyon)** assure la formation dans l'ensemble des domaines des humanités et des sciences.

Ces écoles dispensent une formation d'excellence par la recherche à des élèves et des étudiants qui se destinent à l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche (concours de l'agrégation et doctorats). Elles concourent aussi à la formation des cadres supérieurs de l'administration et des entreprises françaises et européennes.

Le diplôme de l'ENS (Paris Ulm, Lyon ou Cachan) co-habilité avec les universités valide les enseignements de Licence et de Master, ainsi que ceux relatifs au complément de formation.



Admission

La sélection se fait sur concours après deux ans de classe préparatoire avec peu de places par promotion. L'accès est très sélectif.

Organisation des études

La scolarité dure 4 ans. Les élèves sont rémunérés durant leurs études. En contrepartie, ils s'engagent à servir l'État pendant au moins 10 ans.

Inscrits en Licence (L3) et en Master (M1 et M2) dans leur discipline, les normaliens suivent en parallèle un complément de formation propre à chaque ENS (enseignements disciplinaires, séminaires, conférences, séjour d'études à l'étranger, stage en entreprise ou en laboratoire de recherche...).

Frais de scolarité : études rémunérées en contrepartie d'un engagement à servir l'État pendant 10 ans.



À suivre ...

Il est parfois possible d'entrer directement en 3^e année avec un M1 ou un diplôme d'ingénieur.

ENS Paris : <http://www.ens.fr>

ENS Cachan : <http://www.ens-cachan.fr> - <http://www.bretagne.ens-cachan.fr>

ENS Lyon : <http://www.ens-lyon.eu>

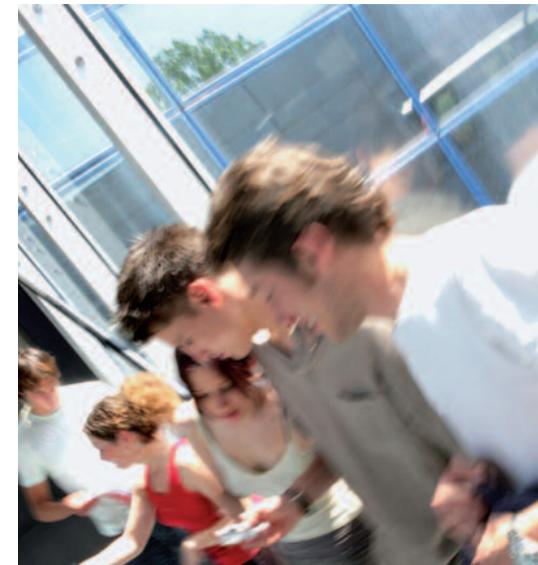


Bon à savoir



Agrégation

En Master, les ENS proposent à leurs étudiants une préparation au concours de l'agrégation pour devenir professeur des lycées (durée : 1 an).





LES INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

À côté de Sciences Po Paris, il existe 8 Instituts d'Études Politiques (Sciences Po) en France : à Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

À l'issue de sa formation, le diplômé d'IEP peut compléter sa formation en école de commerce, en école de journalisme..., voire de préparer les concours administratifs (École Nationale d'Administration, École Nationale de la Magistrature...).



Bon à savoir

À Strasbourg et Toulouse, les bacheliers de l'année avec mention très bien peuvent être dispensés de l'examen d'entrée.

À Rennes, cette dispense est aussi proposée aux bacheliers de l'année précédente.

Des concours différents selon les IEP :

- un concours commun pour les IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse - <http://cc.iep.fr>

2 préparations en ligne labellisées :

Tremplin IEP - <http://tremplin-iep.fr>

et la Documentation française

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/seformer>
>concours>sciences-po

- Les IEP de Bordeaux et Grenoble recrutent via des concours spécifiques

Admission

Les candidats sont sélectionnés sur concours. La sélection est sévère : entre 7 et 20% d'admis selon les IEP. Un baccalauréat ES (économique et social), S (scientifique) ou L (littéraire) est recommandé pour réussir.

Les IEP recrutent aussi à différents niveaux d'études supérieures. La sélection se fait, selon les IEP, sur concours ou examen d'entrée, et parfois sur titres et dossier.

Organisation des études

Le diplôme de l'IEP s'obtient en 5 ans et confère le grade de Master. La formation est organisée en 2 cycles d'études.

- 1^{er} cycle de 3 ans : un tronc commun généraliste et pluridisciplinaire qui comprend période à l'étranger et stage.
- 2nd cycle de 2 ans : deux années de spécialisation et professionnalisation. Les spécialisations proposées diffèrent selon l'IEP : relations internationales ; sciences politiques ; administration et action publique ; journalisme ou communication ; sciences de gestion et management ; économie et entreprise ; études européennes. Le choix de l'établissement se fait alors en fonction de la spécialisation choisie.

Frais de scolarité : Ils varient selon les IEP avec des modalités différentes en fonction de la nationalité et du quotient familial (de 400 à 1 000 euros/an pour les IEP et jusqu'à 9 000 euros/an pour le Collège universitaire de Sciences Po Paris)

!!!!!!! Formations non référencées sur le site Admission Post Bac – s'adresser directement aux établissements ou au rectorat de l'académie concernée !!!!!!!

Sciences Po Paris

L'Institut d'études politiques de Paris (IEP Paris) est le campus principal qui accueille les étudiants durant le premier cycle de 3 années appelé « Collège universitaire », dont la dernière année se déroule à l'étranger. L'IEP de Paris propose ensuite des formations second cycle (Masters), ainsi que des Doctorats.

Les campus délocalisés du Collège universitaire des Sciences Po Paris.

La formation bilingue du Collège universitaire de Science Po Paris est déployée sur 7 campus pour les élèves désireux de spécialiser sur une zone géographique du monde :

- campus européen, Europe centrale et orientale à Dijon ;
- campus Europe-Asie au Havre ;
- campus Moyen-Orient-Méditerranée à Menton ;
- campus franco-allemand à Nancy ;
- campus euro-latino-américain à Poitiers ;
- campus euro-américain à Reims ;
- campus Europe-Afrique à Paris.

Le cursus général du Collège universitaire de Sciences Po y est enrichi d'une spécialisation sur laire géographique concernée avec un enseignement de langues renforcé, des programmes bilingues ou trilingues ou encore la possibilité d'apprendre une langue rare. La 3^e année se passe à l'étranger dans une des 350 universités partenaires dans le monde entier.

Ce sont 70 nationalités différentes qui sont accueillies sur ces campus européens avec un recrutement à parité d'étudiants français et internationaux.
<http://www.sciencespo.fr>

Admission

Une procédure internationale est mise en œuvre chaque année dans près de 70 villes à travers le monde (dossier et entretien). Cette procédure internationale ne peut être choisie que si l'on souhaite étudier dans l'un des campus en région.

La procédure cursus français est composée de 4 épreuves écrites et comporte dans certains cas un entretien. L'inscription à l'examen se fait via un dossier en ligne.

La mention TB au baccalauréat permet des aménagements de la procédure d'admission.
<http://college.sciences-po.fr> > Admissions



<http://aefe.fr/tous-publics/orientation/sinscrire#rubrique2>



www.campusfrance.org/fr > Espace documentaire > Guides pratiques et établissements > Les Fiches établissements > Universités



LES ÉCOLES D'ART



Près de 120 écoles supérieures d'art publiques délivrent des diplômes nationaux garantis par l'État : le Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP), le Diplôme national d'arts et techniques (DNAT) ou le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP).

Seules les 4 écoles supérieures d'arts appliqués publiques (École Nationale Supérieure des Beaux-arts, École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, École Nationale Supérieure de la Création industrielle et École Nationale Supérieure de la Photographie à Arles) délivrent leur propre diplôme.

Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (appelées écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres dont la qualité est garantie par le Répertoire National de Certification Professionnelle (www.cncp.gouv.fr).



Bon à savoir

Le réseau des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art

Un réseau de 12 écoles propose une année préparatoire au concours des écoles d'art publiques françaises et européennes.

Elles sont ouvertes à tous les bachelurés (généralistes, professionnels, technologiques, avec ou sans option art).

Les candidats doivent s'inscrire directement auprès de l'école choisie, durant leur année de terminale. Information : <http://www.appea.fr>

!!!!!!! Formations non référencées sur le site Admission Post Bac !!!!!!!

Admission

L'entrée dans une école supérieure d'art française se fait par un concours très sélectif, niveau baccalauréat. Ce mode de recrutement (concours ou entretiens) nécessite souvent une année de préparation au concours qui peut être suivie dans des classes préparatoires publiques spécifiques. L'admission aux classes préparatoires se fait en juin - ou en septembre - sur entretien et présentation d'un dossier de travaux personnels.

!!!!!!! Formations non référencées sur le site Admission Post Bac – s'adresser directement aux établissements ou au rectorat de l'académie concernée !!!!!!!

La Mise à Niveau en Arts Appliqués (MANAA) est une année d'études indispensable à tout bachelier qui n'est pas titulaire d'un bac STI arts appliqués pour pouvoir postuler dans un DMA. On trouve des MANAA principalement dans les lycées publics (la scolarité y est alors gratuite) et privés sous contrat (coûtez environ 1800 euros par an). La MANAA donne aussi accès à l'un des six BTS (brevets de technicien supérieur) d'arts appliqués. Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) obligatoire : <http://www.admission-postbac.fr>

Le Diplôme des Métiers d'Art (DMA)

s'adresse aux bacheliers. Il se prépare en 2 ans et permet une insertion professionnelle dans l'artisanat d'art : décor architectural, habitat, textiles et céramiques, arts graphiques, art des bijoux, cinéma d'animation, costumier du spectacle, régie du spectacle, lutherie. Admission sur dossier avec un bac STI spécialité arts appliqués

Organisation des études

Les études sont organisées selon un cursus de 3 ou 5 années pour des étudiants recrutés sur concours.

Cursus de 3 ans : après une première phase générale dans les disciplines artistiques, elles offrent 3 domaines de spécialisation : art, design ou communication visuelle. À l'issue de la troisième année, l'étudiant présente le DNAP ou le DNAT.

Cursus de 2 ans supplémentaires : développement du projet personnel (possibilité de stages en France ou à l'étranger). À l'issue de la cinquième année, l'étudiant présente le DNSEP.

→ À suivre ...

Les écoles de musique, danse, spectacle vivant

Les établissements d'enseignement artistique (danse, musique, art dramatique, mime, cirque) sélectionnent sur dossier et audition. Pour la musique et la danse, il faut déjà avoir suivi des cours au conservatoire. De même, les grandes écoles d'art dramatique n'admettent pas de débutants.

- Les cursus musicaux dispensés par les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon s'inscrivent dans le schéma européen L-M-D. Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon : <http://www.cnsmd-lyon.fr>

- Conservatoire national supérieur musique et danse de Paris : <http://www.cnsmdp.fr>

- 36 Conservatoires à rayonnement communal, départemental et régional (musique, danse, théâtre) délivrent des formations sur 3 cycles

- Association européenne des conservatoires (AEC) : <http://www.aecinfo.org>

- Fédération française enseignement musical (FFEM) : <http://www.ffemnet.com>



<http://aefe.fr/tous-publics/orientation/sinscrire#rubrique4>

Études et écoles d'art publiques : <http://www.andea.fr>

Écoles et études d'arts appliqués : <http://www.lycee-pasteur.com/sitenational/artsappli.htm>



LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

20 écoles d'architecture relevant du ministère de la Culture délivrent des diplômes nationaux.

Deux autres écoles sont habilitées à délivrer des diplômes reconnus équivalents

- l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg (ancienne ENSAIS), établissement public : www.insa-strasbourg.fr
- l'École Spéciale d'Architecture (ESA), établissement privé : www.esa-paris.fr

Admission

Être titulaire d'un baccalauréat toutes filières confondues avec une motivation affirmée. La sélection se fait sur dossier et/ou test et/ou entretien. Les modes de sélection étant différents d'une école d'architecture à l'autre, afin d'augmenter leurs chances, il est vivement conseillé aux candidats de faire une demande d'admission dans plusieurs écoles d'architecture.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : <http://www.admission-postbac.fr>



Organisation des études

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen d'harmonisation du LMD (Licence, Master, Doctorat) :

- un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans mène au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence ;
- un 2^e cycle d'études d'une durée de 2 ans mène au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de Master ; l'acquisition du HMONP (Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre), seul titre autorisant l'architecte à déposer un permis de construire, requiert une sixième année d'études et de stage.
- un 3^e cycle d'études permet la préparation d'un Master avec différentes spécialités ou la préparation d'un doctorat d'architecture dans différents laboratoires de recherche en co-habilitation avec l'Université.



LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Les écoles et instituts dits spécialisés, publics ou privés viennent compléter l'offre de formation supérieure française dans des secteurs très spécifiques : les carrières sociales et paramédicales, le tourisme, la gastronomie, l'hôtellerie...

Ces établissements délivrent des Diplômes d'État ou des diplômes et certificats d'établissement.

La durée des études y est de 2 à 5 ans et l'admission se fait sur concours ou sur dossier.

Admission

Envisager d'intégrer une école spécialisée suppose d'avoir un réel objectif professionnel. En effet, à quelques exceptions près, les "systèmes d'équivalence" avec d'autres filières sont rares. L'entrée est toujours sélective : au minimum, un examen du dossier et un entretien.

Organisation des études

Contrepartie de frais de scolarité élevés, les étudiants effectuent en général leurs études dans de bonnes conditions matérielles : il s'agit de petites promotions, qui bénéficient d'un bon encadrement pédagogique. Les enseignants sont très disponibles et collaborent étroitement avec les élèves. La professionnalisation est importante avec intervention de professionnels et stages.



Bon à savoir

MAN hôtellerie

Cette formation de Mise à Niveau s'adresse aux élèves qui souhaitent préparer un brevet de technicien supérieur Hôtellerie-Restaurant (cuisine, service en salle, réception, sommelier...) après le passage par une voie générale L, ES ou S.

Deux langues sont obligatoires, dont l'anglais. L'année préparatoire au BTS comprend 20 semaines de cours et ne comporte que des enseignements technologiques de l'hôtellerie et de la restauration, des langues vivantes et de la gestion. Cette formation au Lycée est complétée par un stage de seize semaines dans une entreprise hôtelière. En fin de Mise à Niveau, l'admission en première année de section de technicien supérieur n'est pas automatique ; elle dépend des résultats obtenus

Validation des études

Variable selon les écoles

Frais de scolarité : la grande majorité des écoles spécialisées sont privées. Les frais de scolarité varient selon l'école.



LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

LE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS) LE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE (BTSA)

Le BTS et le BTSA sont des diplômes nationaux. Ils se préparent en 2 ans après le baccalauréat, dans les Sections de Technicien Supérieur (STS), des lycées ou des lycées agricoles. 30 élèves par classe en moyenne, une trentaine d'heures de cours, des devoirs à la maison : aucun changement majeur par rapport à l'année de terminale. Cette formation peut également se préparer par apprentissage. L'objectif de ces formations est l'insertion professionnelle. En règle générale, les BTS et les BTSA sont appréciés des recruteurs.

Admission

Il faut postuler, au cours de l'année de terminale, à un BTS de préférence compatible avec la spécialité du bac préparé.

Les élèves et les apprentis qui ont obtenu leur baccalauréat technologique ou leur baccalauréat professionnel avec mention B ou TB **sont admis de droit**, pour la rentrée suivante, dans une spécialité cohérente avec leur bac.

Procédure en ligne Admission Post Bac (APB) obligatoire : <http://www.admission-postbac.fr>

Organisation des études

Les BTS et BTSA offre un grand nombre de spécialités : management des unités commerciales, techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire, design d'espace, agronomie, management d'exploitations... Ces formations comportent un stage obligatoire en France ou à l'étranger. Plusieurs établissements permettent de suivre la formation par apprentissage.

Validation des études

L'évaluation s'effectue par examen final. Toutefois, l'assimilation des connaissances est contrôlée tout au long des 2 années par les enseignants, et les résultats obtenus en 1^{ère} année sont déterminants pour le passage en 2^e année.

Frais de scolarité : Les frais de scolarité sont différents selon le statut de ces lycées (privés ou publics, sous contrat ou hors contrat), ils varient de 200 euros à 4500 euros.

LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT)

Diplôme national, le DUT se prépare en 2 ans après le baccalauréat, au sein d'un Institut Universitaire de Technologie (IUT), structure interne à l'université. Le DUT sanctionne une formation générale et technologique dans un domaine professionnel : commerce, économie, gestion, droit, social... L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle mais elle peut permettre l'accès à des formations complémentaires. <http://www.iut-fr.net>

Admission

La sélection s'effectue généralement sur dossier Les bacheliers technologiques ayant obtenu la mention bien ou très bien au bac **sont admis de droit**

Organisation des études

Au sein de l'IUT, les étudiants ont les avantages de l'université, mais ils bénéficient d'un supplément d'encadrement. 115 IUT proposent 653 DUT avec 24 spécialités, dans de nombreux secteurs d'activité. La formation comporte une période de stage qui peut s'effectuer à l'étranger.

Validation des études

Le DUT fonctionne sur le principe du contrôle continu. Une validation des connaissances est organisée à la fin de chaque semestre. Le DUT donne droit à 120 crédits, à raison de 30 crédits par semestre validé.

Frais de scolarité : droits universitaires



À suivre ...

ATS : une école d'ingénieurs après un BTS ou un DUT - Les ATS sont des prépas scientifiques en 1 an réservées aux titulaires d'un BTS, BTSA ou DUT, pour intégrer selon le cas, une école d'ingénieurs, une école d'agronomie ou une école vétérinaire. L'inscription se fait sur dossier directement auprès des lycées concernés.

Licence professionnelle - L'originalité de ce diplôme, préparé au sein des universités, réside dans les stages professionnels et les enseignants intervenants de l'entreprise. Près de 2000 licences professionnelles ont été créées avec une reconnaissance sur le marché du travail comme une des meilleures formations qualifiantes pour l'insertion. Durée des études : 1 an. Diplôme national, la Licence professionnelle confère 180 crédits ECTS. Frais de scolarité : 177 euros

Licence généraliste

Accessible avec un très bon dossier généralement pour les titulaires d'un DUT ou d'une Licence Professionnelle. L'objectif est la poursuite d'études en Master (niveau baccalauréat + 5 années).

I N T E R N A T I O N A L

Les étudiants de BTS ou de DUT peuvent effectuer une partie de leurs études à l'étranger (semestre d'études ou stage en entreprise), dans le cadre du programme européen Erasmus, mais les places sont rares. <http://www.2e2f.fr/etudier-en-europe.php>



Deux lycées proposent hors de France trois formations de Brevet de Technicien Supérieur et une licence professionnelle. Un BTS « Management des Unités Commerciales » et un BTS « Assistant de Direction », sont proposés en formation par alternance au lycée La Bourdonnais à l'île Maurice - <http://www.lyceelabourdonnais.mu>.

Un BTS « Maintenance des Véhicules Industriel » ainsi qu'une Licence Professionnelle « Maintenance de systèmes pluri techniques » sont présents au lycée franco-mexicain de Mexico. <http://www.btsifm.com>

Choisir sa formation

2



S'INFORMER POUR BIEN CHOISIR

Définir son projet d'études permet de choisir le cursus et le type d'établissement d'enseignement supérieur adaptés. Une réelle cohérence de niveau et de contenu avec le parcours antérieur augmente les chances de réussite.

Choisir nécessite d'avoir accès à une information complète et personnalisée.



L'enseignement supérieur français est marqué par la pluralité des cursus possibles. Si certaines filières ne sont présentes qu'en université (droit, médecine, sciences humaines), les filières d'ingénieur, de gestion, d'art, peuvent se suivre à l'université ou dans le cadre d'écoles ou d'instituts publics ou privés, avec des modalités d'admission, de durée, de modes d'enseignement et de finalité différentes.

La richesse et la diversité de l'enseignement supérieur français offrent le choix d'une formation adaptée à tous les parcours et à tous les besoins.

Choisir sa formation **2**



CAMPUSFRANCE, L'AGENCE NATIONALE AU SERVICE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, OFFRE UN DISPOSITIF COMPLET D'INFORMATION

www.campusfrance.org > Trouvez votre formation

Le Catalogue en ligne des formations supérieures françaises présente 36 000 formations dans plus de 3 000 établissements d'enseignement supérieur couvrant tous les niveaux : 2 années d'études supérieures après le baccalauréat (BTS, DUT), 3 années (L1, L2, L3) pour la Licence, 5 années pour le Master jusqu'à 8 années pour le niveau Doctorat.

Un moteur de recherche performant permet une sélection spécifique croisée par mot clé, discipline, région et niveau. Il donne également un accès direct au site de l'établissement choisi. Cette information est complétée par des fiches de présentation de l'établissement et des ses prestations d'accueil ainsi que des fiches sur le domaine d'études.

www.campusfrance.org > Trouvez votre formation > Programs taught in English

Le catalogue des formations en anglais qui regroupe **plus de 600 programmes** dans toutes les disciplines, de la Licence au Doctorat, sans oublier les cours d'été, est aussi disponible en ligne. Actualisé tout au long de l'année directement par les établissements, ce nouvel outil offre une information performante pour choisir un cursus en anglais en France.



CAMPUS FRANCE
campusfrance.org



Pour compléter l'information des catalogues en ligne, sont proposées en téléchargement, pendant la recherche d'une formation, des fiches documentaires qui permettent d'offrir une information immédiate pendant la navigation.

L'information sur les établissements

Fiches établissements : présentation synthétique de l'établissement : filières, points forts, internationalisation

Fiches Accueil : présentation des prestations d'accueil mises en place pour les étudiants

L'information sur les filières

Fiches Domaines : présentation de l'organisation des études dans un domaine disciplinaire (60 domaines)

Fiches Diplômes : présentation de diplômes spécifiques : BTS, IUT, Licence professionnelle, IAE...

Fiches Recherche : présentation de l'actualité de la recherche par discipline et des Écoles Doctorales et laboratoires concernés : Agronomie, Biologie, Mathématiques, Énergies renouvelables, Sociologie...

Tous ces documents sont accessibles et téléchargeables sur le site via l'espace documentaire ou via une recherche par mot-clé www.campusfrance.org > Chercher dans ce site >

Les Espaces CampusFrance : plus de 130 bureaux CampusFrance dans plus de 100 pays pour un accompagnement personnalisé

Les responsables des Espaces CampusFrance répondent à toutes les questions des étudiants intéressés par l'offre de formation française, de la recherche d'information jusqu'à la pré-inscription. Ils peuvent apporter une aide concrète et personnalisée : analyse du projet d'études et aide au choix pour une formation adaptée, constitution du dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission.

Ils sont des interlocuteurs incontournables dans les pays soumis à la procédure en ligne obligatoire préconsulaire.

Tous les Espaces : www.campusfrance.org > Près de chez vous



Choisir sa formation 2



L'AEFE,
AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER,
A MIS EN PLACE UN DISPOSITIF D'ORIENTATION
POUR LES ÉLÈVES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,
DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER.

Une aide concrète aux 480 établissements implantés dans les 130 pays du réseau des établissements à programme français.

- Un soutien et une aide directe au sein des établissements scolaires est apporté par le **Service Orientation et Enseignement Supérieur (SORES)** de l'AEFE. Constitué de praticiens de l'information et de l'orientation, experts des procédures d'orientation et d'affectation des élèves en lien avec les académies en France, les conseillers d'orientation-psychologues contribuent à une meilleure information de l'offre d'enseignement supérieur français tout en tenant compte des problématiques de chaque pays. Ils peuvent conseiller les élèves et les familles au cours d'entretiens individuels. Surtout, ils sont des personnes ressources pour les chefs d'établissements et assurent la formation des équipes éducatives, notamment celle des personnels ressources en orientation (PRIO), professeurs ou Conseiller Principal d'Éducation, qui sont présents dans les établissements et accompagnent au plus près les familles et les élèves dans l'élaboration du projet d'études.

- La mise à disposition des ressources adaptées à la problématique de chaque pays, aux besoins spécifiques locaux et aux projets de mobilité des familles, quels que soient leur destination et leur pays d'origine.

Un suivi des affectations des élèves des lycées français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français au travers du portail national Admission Post-Bac.

Les candidats peuvent rentrer directement en contact avec un conseiller du SORES via cette application.

Des bourses Excellence Major à l'attention des meilleurs bacheliers étrangers du réseau des établissements français à l'étranger.

Ces bourses attribuées sur des critères d'excellence, tout en récompensant les parcours d'exception de ces élèves, visent à faciliter leurs études supérieures en France pendant cinq ans.

<http://aeфе.fr/tous-publics/bourses/dispositif-post-bac-excellence-major>



En partenariat avec l'ONISEP, un service de réponse en ligne concernant des questions d'orientation, à destination des élèves et des familles :

<http://www.monorientationenligne.fr>

L'AEFE et l'ONISEP proposent aux lycéens scolarisés dans les lycées français à l'étranger et à leurs parents de bénéficier d'un service de réponses aux questions sur les métiers et les poursuites d'études en France par mail, tchat ou téléphone. Ce service est gratuit, personnalisé et adapté aux élèves du réseau.

Une rubrique dédiée à l'orientation sur le site <http://www.aefe.fr> > s'orienter

Des informations spécifiques adaptées au public des lycées français : doubles diplômes, ouverture à l'international... , accessibles sur le site de l'AEFE.



Choisir sa formation 2



PRÉFÉRER LA PROVINCE....

La tradition universitaire française ne concerne pas que la capitale avec la Sorbonne fondée au XIII^e siècle. Les universités d'Aix, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Strasbourg ou encore Toulouse tout aussi anciennes en témoignent.

Dès l'ère industrielle, les Écoles d'ingénieurs obéissent à ce même schéma régional. Après la création de l'École des Ponts puis de l'École Polytechnique à Paris, l'implantation des Écoles d'ingénieur se fait au plus près des sites industriels tels que Toulouse, Lille, Lyon... Enfin, la création des écoles de commerce, au fil du XIX^{ème} et surtout du XX^{ème} siècle, complète ce panorama...

L'excellence en matière d'enseignement supérieur n'est pas l'apanage de Paris. Le récent regroupement des établissements de formation (universités, écoles), des organismes de recherche et des entreprises d'une même région afin de constituer des pôles d'excellence, les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur régionaux (PRES), permet aujourd'hui aux campus régionaux d'affirmer leur positionnement international.

68% des étudiants étrangers, choisissent la province pour leur projet d'études en France.

Plaide encore pour le choix d'étudier en province une meilleure qualité de vie quotidienne et aussi sur le campus, un confort qui peut favoriser la réussite des études.



Choisir sa formation **2**



LE COÛT DES FORMATIONS

Droits d'inscription dans les établissements français d'enseignement supérieur

En France, les droits de scolarité annuels dans les établissements publics sont fixés par l'État.
2011-2012

177 euros pour les étudiants en Licence,
245 euros pour les étudiants en Master,
372 euros pour les étudiants en Doctorat,
584 euros pour les étudiants en Ecoles d'ingénieurs.

À ces prix peuvent s'ajouter des frais supplémentaires pour des prestations spécifiques ou pour certains programmes et l'adhésion obligatoire à la sécurité sociale étudiante.

Le coût des inscriptions dans les établissements privés, notamment les écoles de commerce, est plus élevé, les frais de scolarité peuvent varier de 2 000 à 30 000 euros par an.



Bon à savoir

Assurer la qualité de sa formation

En 2009, 27,6 milliards d'euros, soit 1,4% du PIB, ont été consacrés par l'État au seul enseignement supérieur. Ce financement garantit la qualité des diplômes délivrés. En effet, dans les établissements publics, l'État prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (de 8000 à 14000 euros par an). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, tout en garantissant la qualité des diplômes délivrés



S'inscrire

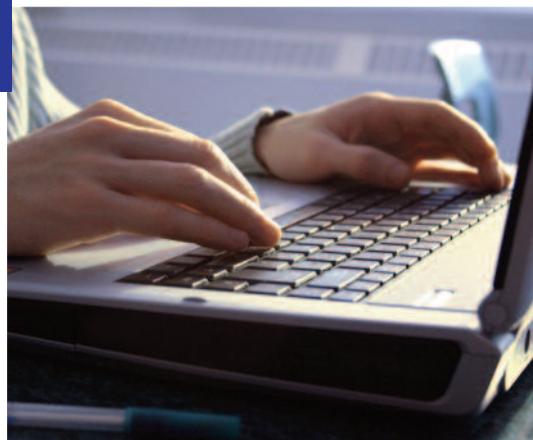
3



S'INSCRIRE dans un établissement d'enseignement supérieur en France

L'inscription s'effectue en 3 étapes

- **Obtention de l'attestation d'admission ou pré-inscription dans l'établissement supérieur choisi**, nécessaire pour demander le visa d'entrée sur le territoire français pour les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne
- **Inscription administrative** qui valide l'admission
- **Inscription pédagogique** : sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission (choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen).



L'inscription dans l'enseignement supérieur français : la procédure en ligne Admission Post Bac (APB) : inscription et conseil www.admission-postbac.fr

La demande d'admission dans un établissement supérieur français est regroupée sous un **dispositif d'inscription en ligne, obligatoire**. Il permet à tous les élèves scolarisés dans le réseau des établissements d'enseignement français en France et à l'étranger de recevoir les informations nécessaires sur les formations et les démarches à suivre pour l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.



Bon à savoir

En cas de difficulté ou pour toute question relative à leur inscription, les élèves du réseau des établissements français à l'étranger peuvent contacter le Service Orientation et Enseignement Supérieur de l'AEFE via la portail national Admission Post Bac.



- Au 1^{er} décembre 2010, plus de 9 000 formations sont recensées sur le portail Admission Post Bac : Licences, BTS, DUT, mises à niveau, CPGE, 1^{ère} année commune d'études de santé (PACES), formations d'ingénieurs, écoles d'architecture, ...
- Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement et au rectorat de l'académie concernée de façon à s'informer sur la procédure à suivre.
- Une demande de conseil appelée « orientation active » permet à chaque candidat de recueillir un avis personnalisé sur son choix d'études.

ATTENTION !

Certains établissements peuvent mettre en place parallèlement des modalités d'admission spécifiques (dossier, envoi d'un dossier papier, entretien, test...).

Dans tous les cas, il est nécessaire de contacter les établissements choisis pour vérifier leurs modalités de demande d'admission. Sur le site APB, l'onglet « Détails » au niveau de la formation choisie donne souvent des indications et des contacts.

- Calendrier : du 20 janvier au 20 mars, les futurs titulaires du baccalauréat de l'année en cours et les titulaires du baccalauréat pour le calendrier de rythme sud bénéficient de cette procédure.

3 étapes importantes à suivre pour tout candidat titulaire du baccalauréat :

- sélection et validation des vœux
- acceptation d'une proposition d'admission selon les instructions données par APB
- inscription administrative dans l'établissement qui valide l'admission.

De fin juin à fin septembre, une procédure complémentaire est mise en place pour les élèves n'ayant pas obtenu de proposition d'admission.



[http://www.aefe.fr/orientation/enseignement supérieur>s'inscrire](http://www.aefe.fr/orientation/enseignement_supérieur>s'inscrire)



Pour les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne, l'obtention du visa est nécessaire.

Les demandes de visa se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence.

La demande doit se faire dès réception de l'attestation d'admission. Il est conseillé de se renseigner sur les pièces à fournir dès la demande d'inscription.

Conditions requises

- Attestation d'admission dans un établissement supérieur
- Vérification du dossier académique
- Attestation du financement du séjour d'études
- Représentants légaux pour les mineurs
- Couverture sociale et assurances (étudiant -18 ans)



Bon à savoir

Les titulaires du baccalauréat français obtenu à l'étranger bénéficient de conditions aménagées pour la procédure CampusFrance préconsulaire (CEF) : délai de validation, exonération des frais de dossier, exemption de l'entretien préalable...

Le visa national long séjour valant titre deséjour (VLS-TS) « étudiant » (>3 mois)

Le visa long séjour valant titre de séjour est accordé aux étudiants étrangers désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur pour une durée supérieure à 3 mois. Ce visa dispense de souscrire une demande de carte de séjour auprès de la préfecture.

Ce visa vaut titre de séjour pendant toute la durée de sa validité, dès lors qu'il a été attesté par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Il faut, dès l'arrivée en France, adresser à l'OFII par lettre recommandée avec accusé de réception :

- le formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa
- la copie des pages du passeport où figurent les informations, l'identité du titulaire et le cachet attestant de l'entrée en France ou dans l'Espace Schengen.

Dès réception de ces documents, la direction territoriale de l'OFII adresse par lettre simple une attestation de réception du formulaire à l'adresse indiquée par le demandeur et le convoque, selon les cas, à une visite médicale si elle n'a pas été passée dans le pays d'origine ou à une visite d'accueil.

<http://www.ofii.fr>

Les 31 pays dotés d'une procédure CampusFrance préconsulaire (CEF) obligatoire

Dans 31 pays, les Espaces CampusFrance animent un dispositif pré-consulaire en ligne, passage obligé d'un projet d'études en France (procédure CEF), qui intègre la procédure de demande de visa à la demande d'inscription dans un établissement d'enseignement français. Cette procédure est associée au dispositif APB. La demande d'inscription doit être enregistrée dans les 2 dispositifs (CEF et APB).

Dès l'avis d'admission reçu dans le cadre de la procédure APB, la validation de cette admission sur la procédure CampusFrance déclenche la demande de visa.

Dans tous les cas il faut contacter l'Espace du pays de résidence ([sites et adresses sur campusfrance.org](http://sites.et.adresses.sur.campusfrance.org)) près de chez vous) qui vous guidera et vous accompagnera pour ces procédures.



www.campusfrance.org > Préparer son séjour > s'inscrire > Pays à procédure CEF

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam



TABLEAUX DES PROCÉDURES D'INSCRIPTION EN 1^{ÈRE} ANNÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Ressortissant de l'UE – Bac français ou européen Pas de demande de visa - Pas de procédure CampusFrance préconsulaire (CEF)

Niveau demandé en France	Licence 1 1 ^{ère} année d'une filière sélective : IUT, CPGE, BTS, ...
Type d'établissement demandé	Universités, IUT, Lycées, Écoles, ...
Procédure d'inscription	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement et au rectorat de l'académie concernée de façon à s'informer sur la procédure à suivre. Dans tous les cas il est conseillé de contacter les établissements
Dates de constitution des dossiers	Procédure en ligne du 20 janvier au 20 mars
Dates limites de validation	Dossier APB : validation par l'étudiant du dossier en ligne avant le 1^{er} avril pour envoi aux établissements
Où se renseigner ?	Site de l'AEFE : www.aefe.fr Site CampusFrance : www.campusfrance.org Site de l'Ambassade de France de votre pays : www.diplomatie.gouv.fr

Non ressortissant de l'UE - Bac français Demande de visa pour études

	OUI	NON
Procédure CampusFrance préconsulaire obligatoire en ligne (CEF)	Liste des pays concernés Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam	
Niveau demandé en France	Licence 1 1 ^{ère} année d'une filière sélective : IUT, CPGE, BTS, ...	Licence 1 1 ^{ère} année d'une filière sélective : IUT, CPGE, BTS, ...
Type d'établissement demandé	Universités, IUT, Lycées, Écoles ...	Universités, IUT, Lycées, Écoles ...
Procédure d'inscription	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement et au rectorat de l'académie concernée de façon à s'informer sur la procédure à suivre. Dans tous les cas il est conseillé de contacter les établissements	APB en ligne - www.admission-postbac.fr Si la formation souhaitée n'est pas référencée sur le portail APB, le candidat doit s'adresser à l'établissement et au rectorat de l'académie concernée de façon à s'informer sur la procédure à suivre. Dans tous les cas, il est conseillé de contacter les établissements
Date de constitution des dossiers	Procédure en ligne APB du 20 janvier au 20 mars	Procédure en ligne APB du 20 janvier au 20 mars
Date limite de validation des dossiers	Dossier APB : validation par l'étudiant du dossier en ligne avant le 1^{er} avril pour envoi aux établissements	Dossier APB : validation par l'étudiant du dossier en ligne avant le 1^{er} avril pour envoi aux établissements
Procédure pré-consulaire	Dossier CampusFrance en ligne obligatoire à valider à l'identique de la demande APB avant le 31 Janvier . Dans tous les cas, contacter l'Espace de votre pays (sites et adresses sur campusfrance.org > près de chez vous) Dès l'avis d'admission reçu par la procédure APB, la validation de cette admission sur la procédure CampusFrance déclenche la demande de visa	Se rapprocher des autorités consulaires

Financer ses études

4

Les étudiants peuvent bénéficier de nombreuses possibilités de financement : bourses, aides, allocations, primes à la mobilité, mais aussi prêts bancaires qui peuvent contribuer à financer leurs études.



Les chiffres

- un budget de 6 millions d'euros pour environ 800 étudiants qui sont aidés pendant 5 années d'études - en vingt ans, 2200 jeunes, sans priorité géographique, ont bénéficié de ces bourses
- chaque année, de 150 à 200 étudiants sont aidés et accompagnés dans leurs études, 60% des boursiers étudient en classes préparatoires ou dans une grande école, 40% à l'université ou dans un des collèges universitaires de Science Po.
- Chaque année, à la rentrée, l'AEFE organise à Paris avec le CNOUS une réunion d'accueil de la nouvelle promotion des boursiers Excellence Major. Elle permet de répondre aux questions pratiques des jeunes boursiers nouvellement arrivés en France.

LES BOURSES EXCELLENCE-MAJOR :

Ce programme de bourses d'études post-baccalauréat, mis en œuvre conjointement par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), géré par le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), est destiné à encourager l'excellence des résultats et à accompagner l'étudiant dans un projet d'études ambitieux. La bourse est attribuée aux meilleurs élèves non-français issus des lycées à programme français de l'étranger, titulaires d'un baccalauréat avec mention TB ou B et qui souhaitent poursuivre des études supérieures en France.

La demande de bourse s'effectue par un dépôt de dossier durant l'année de terminale.

La bourse est attribuée pour un cursus d'études de 5 années, à compter du 1^{er} septembre de l'année d'obtention du baccalauréat, suivant 3 taux de prestation :

- la bourse Excellence - Major de rentrée, de montant unique, versée en seule fois. Elle constitue une participation aux frais de formation de l'étudiant

- la bourse Excellence - Major de taux 1
- la bourse Excellence - Major de taux 2

Versées chaque mois, ces allocations sont destinées à couvrir une partie des frais de vie de l'étudiant.

Le boursier Excellence - Major est «Boursier du Gouvernement Français», en contrepartie il a obligation d'informer l'AEFE sur le déroulement de ses études et ses résultats. Dès sa sélection en tant que boursier Excellence - Major, l'étudiant boursier est accompagné et conseillé par l'AEFE aussi bien dans ses démarches administratives que dans son projet d'études.

Financer ses études

4



Bon à savoir

L'aide au mérite de l'enseignement supérieur

Elle est attribuée aux élèves, futurs boursiers sur critères sociaux, ayant obtenu la mention TB au baccalauréat.

Elle est d'un montant de 1800 euros pour l'année et s'applique à tous les niveaux d'études. Les rectorats et universités

transmettent directement aux CROUS

la liste des bénéficiaires

<http://www.cnous.fr>>vie étudiante



LES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR CRITÈRES SOCIAUX

Ces bourses sont allouées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et attribuées aux étudiants français inscrits dans les établissements français dès la 1^{ère} année d'études supérieures.

Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), attribuent les bourses aux étudiants dont les ressources sont limitées suivant 3 critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfant à charge du foyer et l'éloignement du lieu d'études.

La demande de bourse, préalablement constituée par le Dossier Social Étudiant (DSE), se fait selon un calendrier pré-établi pendant l'année de terminale, à partir de l'application Admission Post Bac.

Une demande de logement en cité universitaire peut être faite sur la même application (volet « se loger »).

Les bourses sont attribuées suivant un barème de 7 échelons. Les versements sont répartis sur l'année universitaire en 10 mensualités depuis la rentrée 2011.



<http://aefe.fr/tous-publics/aides-la-scolarité/autres-dispositifs-post-bac>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>>enseignement supérieur>vie étudiante>aides financières
<http://www.cnous.fr>> vie étudiante-bourses sur critères sociaux



LA BOURSE DE LA FONDATION FRANCIS BOUYGUES

Depuis 2006, la fondation Francis Bouygues et l'AEFE travaillent conjointement pour contribuer au financement des études des élèves étrangers des lycées français.

La bourse Francis Bouygues, d'un montant de 1500 à 8000 euros, pour une durée de 3 à 5 années, est destinée aux futurs bacheliers (mention TB ou B au baccalauréat).

La sélection des candidats est assurée en totalité par la Fondation. Les critères pris en compte ont l'assiduité, les résultats scolaires et le comportement de l'élève. Les candidatures sont supervisées par les proviseurs des établissements et transmises à la Fondation via l'AEFE. Elles concernent uniquement les 11 pays suivants : Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Hongrie, Inde, Madagascar, Maroc, Pologne, Roumanie, Vietnam.

Chaque boursier est parrainé par un collaborateur du groupe dont le domaine de compétence est proche de celui de l'étudiant.

<http://www.fondationfrancisbouygues.com>

LES BOURSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Des bourses d'études, prêts étudiants, primes à la mobilité internationale peuvent être attribuées aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur du département ou de la région d'études. Les collectivités territoriales pouvant être sollicitées sont les Conseils généraux et les Conseils régionaux.

Le Portail étudiant :

<http://www.etudiant.gouv.fr>

Pour Paris et la région parisienne :

<http://www.iledefrance.fr> et

<http://www.etudiantdeparis.fr>



À suivre ...

Par ailleurs, d'autres fondations privées, des organismes caritatifs, des écoles et leurs fonds de solidarité peuvent constituer des recours au financement des études.

Information sur le site de l'Unesco :
<http://www.chaire-unesco-dait.org/bourses-detudes/>

Financer ses études

4



LE PROGRAMME ERASMUS

Le programme ERASMUS, propose des bourses d'études ou de stages de 3 à 12 mois pour des échanges universitaires de mobilité internationale au sein de l'Union Européenne, validés par des ECTS. La demande de bourse doit être effectuée auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.

L'étudiant « Erasmus » peut bénéficier d'aides financières complémentaires (cf. aides collectivités territoriales)

Programme Erasmus :

<http://www.europe-education-formation.fr/erasmus.php>

Ministère de l'enseignement supérieur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>Europe et international>la mobilité>

Bourse Erasmus



Le moteur de recherche bilingue CampusBourses
www.campusfrance.org>Financez vos études

Il permet une recherche multicritères, en français et en anglais, sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers : plus de 600 programmes nationaux – institutions gouvernementales françaises, collectivités territoriales, entreprises, fondations, établissements d'enseignement supérieur... – et internationaux (ambassades de France, institutions gouvernementales étrangères, institutions étrangères et multilatérales) sont présentés.

La recherche par mot-clé ou critère (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de cibler les programmes adaptés à chaque situation. Des informations complètes, les contacts et liens vers les sites Internet des institutions sont présentés pour chaque programme de financement.



Les prêts bancaires garantis par l'État

Un système de prêts bancaires, à taux préférentiel, garantis par l'État pour financer des études est ouvert aux étudiants français (et européens sous condition) sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Ce dispositif concerne le réseau des Banques Populaires, le Crédit Mutuel, le CIC, les Caisses d'Épargne et la Société Générale.
S'adresser à l'une des banques de ce réseau pour les conditions spécifiques.



À suivre ...

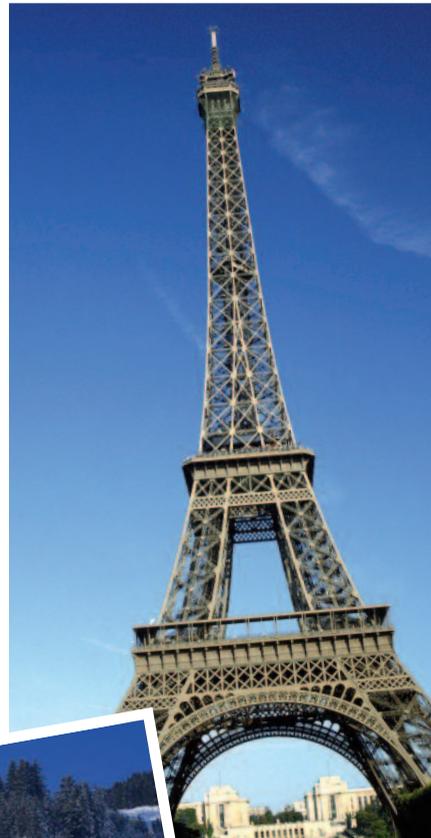
Suite à l'obtention de la Licence ou d'un niveau équivalent, il existe de nombreux programmes et bourses dédiés à la préparation d'un master puis d'un doctorat ainsi qu'à la mobilité étudiante.

Programmes Erasmus Mundus : <http://www.euroguidance-france.org>

Vivre en France

5

Étudier en France,
c'est aussi vivre
en France et profiter
au quotidien
de la culture
et de l'art de vivre
en France.



Depuis 5 ans, le classement de l'*International living association*, place la France, parmi les premiers pays, pour la qualité de la vie :

- un excellent système de santé, classé 1^{er} par l'OMS
- une des meilleures espérances de vie au monde
- un droit du travail laissant la place aux loisirs (semaine de 35h et 5 semaines de vacances)
- un des pays les plus sûrs d'Europe
- un réseau de transports publics efficace
- un réseau Internet parmi les plus performant au monde

Au carrefour de l'Europe

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. Son réseau autoroutier le plus dense du monde, les TGV Eurostar, Thalys et Lyria directs vers de grandes villes européennes (Londres, Amsterdam, Genève, etc.), une seule monnaie pour profiter des 16 pays de la zone euro, sont autant de facilités pour découvrir l'Europe.

Un dynamisme culturel incontestable

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année et particulièrement en période estivale, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture aux cultures du monde.

En France, les étudiants étrangers comme français, du fait des réductions qui leur sont octroyées, jouissent de conditions de vie favorables.

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : aides au logement, restauration universitaire (RU), résidences universitaires, couverture médicale, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...): ces conditions permettent de couvrir, avec un budget relativement modeste, les besoins essentiels et d'apprécier la vie quotidienne.

Encore une fois et sur de nombreux aspects de la vie quotidienne, la province offre de nombreux atouts : une meilleure qualité de vie due au coût inférieur de la vie quotidienne, particulièrement en ce qui concerne le logement, l'accessibilité et le dynamisme culturel, la facilité des transports qui permettent de rejoindre Paris et les villes d'Europe en peu de temps...





SE LOGER EN FRANCE

5

Avant d'entreprendre la recherche d'un logement en France, il est nécessaire de déterminer, en fonction de son statut, de ses moyens financiers et de la durée de son séjour, vers quel type d'hébergement s'orienter. Le coût d'un logement reste élevé, mais la plupart des étudiants, français et étrangers, bénéficient d'aides au logement. En province, la disponibilité de logement est plus grande et les coûts moins élevés.



LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES (CITÉS-U)

Situées sur les campus ou en ville, les cités-U sont gérées par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Elles proposent des chambres meublées d'environ 10 à 12 m², ou des studios généralement bien équipés. Le loyer moyen se situe autour de 120 à 350* euros/mois. Le nombre insuffisant de résidences universitaires ne permet pas toujours d'obtenir une place, surtout à Paris. Ces places sont en effet réservées aux boursiers, avec une priorité pour les étudiants étrangers Boursiers du Gouvernement Français, et aux étudiants ayant intégré un programme d'échange.

CNOUS : <http://www.cnous.fr>



Bon à savoir

À la différence des universités publiques, les Grandes Écoles et les établissements privés disposent le plus souvent de résidences sur leurs campus. Les loyers sont en général de 250 et 500* euros par mois.

LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES

Ces résidences privées, destinées aux étudiants se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire. Le loyer varie de 600 à 800* euros/mois pour Paris et de 400 à 700* euros/mois en province. Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE) : <http://www.adele.org>
Les Estudines : <http://www.estudines.com>
Résidences Lamy : <http://www.lamy-residences.fr>

*ces prix sont donnés sans tenir compte des aides au logement que l'étudiant peut obtenir



VIVRE EN FRANCE

Le « Lycée d'État - Foyer des lycéennes » de Paris
Le Foyer des lycéennes est un internat public situé dans le 16^e arrondissement de Paris. Cet établissement accueille des jeunes filles admises dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) des lycées publics parisiens. Outre l'hébergement, il leur propose un accueil et un accompagnement durant leurs deux années de préparation aux concours littéraires, scientifiques ou commerciaux.
<http://aeфе.fr/enseignement-superieur/hebergement-detudiantes-en-classes-prepa-la-entree-2011>



<http://www.aefe.fr/orientation/lenseignement-superieur-en-france/vivre-en-france>



www.campusfrance.org > Vivre en France > Se loger : Informations et liens utiles, ville par ville



SE LOGER EN FRANCE

5

LA LOCATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels déclarés exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer. Pour la location de ce type de logement, un garant est souvent demandé aux étudiants ainsi qu'un dépôt de garantie.

<http://www.pap.fr>
<http://www.entrepaticuliers.com>
<http://www.fnaim.fr>
<http://www.paruvendu.fr>
<http://www.petites-annonces.fr>
<http://www.seloger.com>



Bon à savoir

Un système d'avance de caution pour un appartement – LOCA-PASS

<http://www.aidologement.com/1-logement/locapass-caution-la-garantie-locative.asp>

Le système Loca-Pass propose d'avancer la caution du logement gratuitement. Ce système est valable pour tous les types de logements. Le montant de la caution est limité à 2300 euros. L'avance est gratuite : c'est un prêt sans intérêt remboursable sur une durée de 36 mois, à partir du 3^e mois de location au plus tard, avec des mensualités minimales de 15 euros. Cette aide est en général versée directement au locataire (ou au propriétaire sur demande). Elle s'applique à tous les types de logements et est destinée aussi bien aux étudiants (moins de 30 ans, boursiers de l'État Français ou en cours de CDD ou de stage) qu'aux mineurs sous tutelle vivant en structure collective.

LE LOGEMENT EN FAMILLE

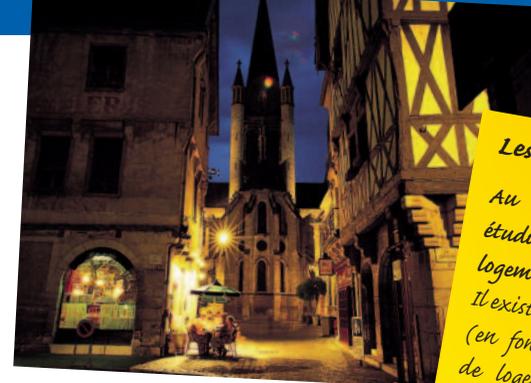
Plus adapté à des séjours courts, il permet de louer une chambre meublée « chez l'habitant ». Le coût par semaine à Paris varie de 200* euros (petit déjeuner compris) à 300* euros (incluant petit déjeuner et le repas du soir) ; il est moins élevé dans les villes de province.

Séjours France Familles :
<http://www.sejoursfrancefamille.fr>

LA COLOCATION

La colocation est une alternative choisie par de nombreux étudiants

<http://www.colocation.fr>
<http://www.appartager.com>
<http://www.colocationetudiant.com>



Les aides au logement

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) : l'allocation de logement à caractère social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL). Le montant de l'allocation est variable, fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail. Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : <http://www.caf.fr>



<http://www.aefe.fr>orientation>lenseignement-superieur-en-france>vivre-en-france>



De plus en plus d'universités et d'établissements ont mis en place des services d'accueil pour les étudiants étrangers : aide à la recherche d'un logement, système de caution, accueil à l'arrivée, journées d'intégration et aide administrative. Ces services sont décrits dans les Fiches Accueil CampusFrance qui sont proposées en lien dans le catalogue en ligne et sur l'espace documentaire.
www.campusfrance.org>Espace documentaire>Fiches accueil

*ces prix sont donnés sans tenir compte des aides au logement que l'étudiant peut obtenir



SE LOGER EN FRANCE

5



COMBIEN ÇA COÛTE

Chambre en résidence universitaire : 100 à 400 euros/mois

Chambre en Écoles d'Ingénieurs ou de Commerce : 250 et 500 euros/mois

Résidences étudiantes privées : de 600 à 700 euros/mois pour Paris et de 400 à 700 euros/mois en province

Abonnement téléphone : environ 10 euros /mois.

Abonnement Internet : entre 20 et 50 euros /mois.

Abonnement téléphone portable : à partir de 30 euros/mois ou forfait gratuit rechargeable à partir de 5 euros

Abonnement EDF-GDF : 4,20 euros/mois pour l'EDF et 2 euros/mois pour GDF



VIVRE EN FRANCE

FICHE PRATIQUE

L'assurance multirisque habitation :

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie...

Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation inclut l'assurance responsabilité civile, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

Abonnement Électricité De France-Gaz De France (EDF-GDF) et Téléphone :

les abonnements aux services de l'EDF-GDF et du téléphone (France Telecom) sont nominatifs, les demandes doivent être enregistrées au nom du locataire. Ces demandes se font à l'entrée dans le logement dans les agences de votre quartier et les services sont effectifs en moins d'une semaine. EDF : <http://www.france.edf.com> GDF Suez : <http://www.gazdefrance.fr>

Bail : contrat avec le loueur (les frais d'établissement de bail sont à la charge du locataire) qui établit les termes de la location (durée, prix du loyer, charges, préavis de départ, montant de la caution, modalités de renouvellement). Signé par les deux parties concernées, le locataire en conserve un exemplaire qui fait preuve de sa résidence et du coût de celle-ci

CAF, Caisse d'Allocation Familiale :

organisme qui gère les demandes et les versements des allocations logement, familiales, parent isolé... Adresses à la Mairie de la ville ou de l'arrondissement de résidence. <http://www.caf.fr>

Garantie solidaire : pour la location d'un logement, un garant est souvent demandée aux étudiants.

Dépôt de garantie / Caution : montant en général d'un mois de loyer restitué à la fin du contrat de location d'un logement après un état des lieux conforme à celui de l'arrivée.

Facture EDF – GDF – France Télécom (Téléphone) : tous les 2 mois, elles facturent l'abonnement à ces services et la consommation. Les factures doivent être conservées, elles font preuve de domiciliation.

Taxe d'habitation (impôts locaux) : tout propriétaire ou locataire d'un logement en date du 1^{er} janvier de chaque année doit payer une taxe d'habitation. Le montant de cette taxe dépend du lieu d'habitation et peut se monter à 2 mois de loyer.

Préavis : durée de temps minimum, spécifiée dans le bail, qui doit précéder l'annonce par le locataire de mettre fin à la location. 3 mois souvent ramenés à un mois après négociation avec le propriétaire (proposition d'un remplaçant par exemple...). Le non respect du préavis implique le paiement du loyer sur cette période même si le locataire a quitté le logement. Pour les locations meublées, le préavis est ramené à un mois.

Quittance de loyer : reçu mensuel du paiement du loyer. Elle fait preuve de domicile pour les formalités.





VIVRE PRATIQUE

Pour tous les autres étudiants

(durée d'études de moins de 3 mois, étudiants dans un établissement non agréé), une assurance maladie personnelle doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée.

En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.

La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70% des dépenses de maladie. Des assurances santé complémentaires ou mutuelles d'assurance spécifiquement dédiées aux étudiants peuvent venir compléter ce montant.

Les 3 principales sont :

La Mutuelle des Étudiants : [http:// www.lmde.fr](http://www.lmde.fr)

La Smerep, la mutuelle étudiante :
[http:// www.smerep.fr](http://www.smerep.fr)

L'USEM qui regroupe 10 mutuelles étudiantes régionales : [http:// www.usem.fr](http://www.usem.fr)

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les consultations médicales :

Généraliste : à partir de 23 euros
(14 euros remboursés)

Psychiatre, Neuropsychiatre, Neurologue :
à partir de 37 euros (24 euros remboursés)

Gynécologue - Ophtalmologue :
à partir de 28 euros (19 euros remboursés)

Spécialiste : à partir de 25 euros
(19 euros remboursés)

Dentiste : au moins 30 euros
(dépend du soin : traitement d'une carie, dévitalisation, détartrage, ...).

5

COUVERTURE SOCIALE ASSURANCE SANTÉ

En France, la Sécurité Sociale obligatoire permet de bénéficier des remboursements de santé. On doit choisir un médecin référent conventionné qui pratique les prix fixés par la Sécurité Sociale. Les visites à domicile, le week-end et les jours fériés son majorées.

Pour un étudiant français

- de moins de 20 ans dans l'année universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre), l'étudiant bénéficie de la Sécurité Sociale de ses parents
- de plus de 20 ans et jusqu'à 28 ans au 1^{er} octobre, l'étudiant doit être affilié au régime étudiant de la Sécurité Sociale. Cette adhésion se fait dans l'établissement au moment de l'inscription administrative. Le montant de l'inscription pour l'année est d'environ 200 euros.

Pour un étudiant étranger

- ressortissant de l'espace Schengen, l'étudiant bénéficie de la Sécurité Sociale française, sans payer de cotisation sociale, dès lors qu'il se munit d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) couvrant toute l'année universitaire
- non ressortissant de l'Espace Schengen, les conditions d'affiliation sont les mêmes que pour les étudiants français



VIVRE EN FRANCE

FICHE PRATIQUE

Carte Vitale

La Carte Vitale distribuée gratuitement à tous les assurés sociaux permet au médecin ou au pharmacien d'enregistrer, lors de la visite, par voie électronique la demande de remboursement des frais. La Carte Vitale n'est pas une carte de paiement.

Ordonnance et feuille de maladie

L'ordonnance est la prescription de médicaments ou d'exams remis par le médecin et qui devra être présentée au pharmacien ou au lieu d'examen. La feuille de maladie est le document qui atteste des dépenses engagées (visite du médecin, médicaments, examens), remise par le médecin s'il ne prend pas la Carte Vitale.

Ce document permet, accompagné du double de l'ordonnance après envoi à son centre, le remboursement.

Service universitaire de médecine

Au sein de l'université, ce service est à la disposition des étudiants. Une visite médicale bilan sera proposée. Le service de Médecine Préventive Universitaire offre un ensemble de prestations gratuites : actions de dépistage, diagnostics bucco-dentaires et consultations spécialisées.

Hôpitaux

Il existe en France plusieurs types d'établissements hospitaliers qui diffèrent non par la qualité des soins mais par la différence des remboursements des frais liée à leur statut : hôpital public ou clinique privée conventionnée avec un remboursement de 80%, clinique privée non conventionnée avec un remboursement d'environ 10%.

Dans chaque hôpital un service d'urgence est ouvert jour et nuit.

Dans les hôpitaux, le ticket modérateur (part non remboursée par la Sécurité Sociale) doit être acquitté. Un forfait journalier est exigé, quel que soit le type d'établissement, hôpital public ou clinique privée, pour couvrir les frais d'hébergement. Ce forfait est remboursé lorsque l'on a souscrit une assurance santé complémentaire.

Les soins dentaires et d'optique sont assez mal remboursés sans mutuelle. Il est possible de se faire soigner gratuitement dans les dispensaires attachés aux écoles et universités qui forment ces praticiens. La liste des centres gratuits de vaccination obligatoire et de centres de prévention est disponible à la mairie de la ville.

Pharmacies

Les pharmacies ont le monopole de la vente de médicaments sous prescription médicale. Elles sont ouvertes de 9 h à 19 h, certaines jusqu'à 23 h. Elles ferment le dimanche, le lundi matin et les jours fériés. Un service de pharmacie de garde est assuré systématiquement.

Urgences et services de nuit

La liste des médecins de garde et des pharmacies de garde est communiquée par les pharmacies et la presse quotidienne régionale. **Service Ambulancier d'aide Médicale Urgente (SAMU) :** tél.15
Pompiers : tél.18
À partir d'un téléphone portable, un seul numéro : tél.112



VIVRE PRATIQUE

5

TRAVAILLER PENDANT LES ÉTUDES

- **Au même titre que les étudiants français**, les étudiants citoyens des États de l'Espace Économique Européen ou suisses peuvent librement exercer toute activité professionnelle durant leurs études en France.

À condition de remplir l'obligation d'assiduité de leurs études, ces étudiants peuvent cumuler une activité salariée avec le bénéfice d'une bourse.

- **La loi française autorise le travail des autres étudiants étrangers** selon les modalités suivantes :

Le titre de séjour (VLS-TS validé par l'OFII ou carte de séjour) portant la mention « étudiant » donne droit à l'exercice d'une activité professionnelle salariée (60% de la durée du travail légal soit 964h par an), sans autorisation administrative préalable.

À noter : les heures de stage, rémunérées ou non, effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées.

À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 9 euros brut (avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires d'environ 20 %)

CNOUS : <http://www.cnous.fr>

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) : <http://www.cidj.com>

Trouver un Job étudiant : <http://www.letudiant.fr/jobsstages.html> • <http://www.jobetudiant.net>

• <http://www.campusemploi.com/> • <http://jobs-emplois.studyrama.com/jobs-etudiants/>



ARGENT AU QUOTIDIEN

Banque

L'ouverture d'un compte bancaire se fait sur présentation du passeport, de l'attestation de scolarité et d'un justificatif de domicile (facture EDF ou de téléphone, quittance de loyer...) de moins de 6 mois.

L'étudiant qui réside dans une famille, doit fournir en complément une pièce d'identité et une attestation de la part de son logeur. L'ouverture d'un compte donne droit à un chéquier et/ou une carte de retrait et de paiement. La carte bancaire permet de retirer de l'argent dans tous les guichets automatiques. Le chèque bancaire reste un moyen de paiement très utilisé en France.

RIB (Relevé d'Identité Bancaire) : il est fourni avec le chéquier ou sur demande à la banque est nécessaire pour tout paiement ou retrait extérieur sur le compte bancaire (versement de salaire, autorisation de prélèvement direct de vos factures...).

Découvert bancaire

À l'ouverture de compte, la banque détermine le montant du découvert (compte négatif) à ne pas dépasser et sur lequel sont pris des frais (agios). À dépassement de ce découvert autorisé, on risque une interdiction bancaire avec suppression du chéquier et de la carte bancaire.

Impôts

- Impôt sur le revenu

Un impôt sur le revenu doit être payé, en cas de travail pendant le séjour en France. La déclaration et le paiement se font l'année suivant votre période de travail.

Exemple : le paiement de l'impôt 2012 correspond aux salaires perçus en 2011.

TVA

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt général sur la consommation. Le taux le plus courant est de 19,6%.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Chéquiers : dans certaines banques gratuits

Carte bancaire : de 15 à 40 euros/an.



VIVRE PRATIQUE

5

TRANSPORTS EN COMMUN URBAINS

Dans la plupart des villes de province, les transports en commun sont assurés en autobus ou tramway. Les villes de Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Paris possèdent un métropolitain (métro).

Le métro parisien est le plus développé, il reste le moyen de transport privilégié. Prolongé par le Réseau Express Régional (RER), il couvre Paris et les banlieues (jusqu'à 30 km de Paris).

Les titres de transport se vendent à l'unité ou au carnet de 10 et les prix varient d'une ville à l'autre avec une moyenne pour un ticket de 1,30 euros. Des forfaits hebdomadaires, mensuels ou même annuels sont proposés partout. Exemples : carte Navigo ou Imagin'R pour l'Île de France (Paris et sa banlieue – de 60 à 123 euros / mois)



Taxi

Les tarifs pratiqués par les taxis sont strictement contrôlés. Toutes les voitures sont équipées d'un compteur. Pour exemple le trajet aéroport de Roissy Charles de Gaulle au centre de Paris revient à plus de 40 euros et une course moyenne dans Paris autour de 15 euros. Les prix sont majorés la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Train

Géré par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), le réseau ferroviaire est très développé et tend à concurrencer l'avion avec le TGV (Train à Grande Vitesse). De nombreux tarifs préférentiels existent en rapport avec la durée du séjour, l'âge, la date de prise du billet. SNCF : tél. 36 35 - <http://www.voyages-sncf.fr>

Avion

Toutes les villes de France sont desservies par avion avec des tarifs qui peuvent être intéressants si l'on profite des réductions. Renseignements dans les agences de voyage et sur Internet.

Automobile

La qualité du réseau routier fait de l'automobile un des moyens de transport favoris des français. Tout véhicule doit être assuré et le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. La location d'une voiture pour une courte durée (une journée) est d'environ 30 euros.



COMBIEN ÇA COÛTE



- 1 aller-retour Paris-Barcelone en avion : 100 à 150 euros
- 1 aller-retour Paris-Bruxelles-Amsterdam en Thalys : 100 à 120 euros avec réservation à l'avance
- 1 aller-retour Paris-Londres en Eurostar : 100 à 150 euros
- 1 aller-retour Paris-Nice en TGV : 140 euros (si réservé suffisamment à l'avance le prix peut descendre à 50 euros)
- 1 carte mensuelle de transport à Paris : de 60 (Paris intra-muros) à 123 euros (lointaine banlieue)
- 1 litre d'essence : 1,40 euros
- 1 vélo municipal : 1 euro par jour, gratuit les 30 premières minutes à Paris, ces services – Vélib', Vélov, V³ – existent dans plusieurs grandes villes, les tarifs sont donc variables





VIE QUOTIDIENNE

SEMAINE - HORAIRES USUELS

La semaine de travail en France est fixée à 35h avec des horaires variables suivant les professions, le plus souvent pour les bureaux de 9h à 12h30 et de 14h à 18h. Attention la pause déjeuner en France est très importante : peu de services sont ouverts entre « midi et 2 ». Le week-end s'étend du samedi au dimanche. L'année civile commence en janvier et l'année universitaire débute en septembre et finit en juin.

VACANCES UNIVERSITAIRES

Le calendrier universitaire est propre à chaque établissement. Il est en général accessible sur le site web de l'université dans la rubrique dédiée aux étudiants.

L'année commence en général au mois de septembre : la première partie du mois est parfois consacrée aux examens de rattrapage de l'année précédente et les cours commencent souvent vers le milieu ou la fin du mois (dans certaines universités, le rattrapage a lieu en juin).

L'année se découpe en deux semestres : septembre-janvier (semestre 1) et février-juin (semestre 2).

- Pendant le semestre 1, les premières vacances sont celles de Noël (deux semaines à la fin du mois de décembre), la deuxième partie du mois de janvier est en général réservée aux examens du semestre 1.

Cette session d'examens est parfois suivie d'une semaine de vacances inter-semestrielle.

- Pendant le semestre 2, le calendrier universitaire comporte souvent une période de 2 semaines de vacances en avril (vacances de Pâques). Une seconde session d'examens se tient en juin. Elle peut être suivie dans certaines universités d'une session de rattrapage. Les 11 jours fériés du calendrier civil : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre, lundi de Pâques en avril, jeudi de l'Ascension courant mai, lundi de Pentecôte en mai ou juin.

EN FRANCE, 3 REPAS RYTHMENT LA JOURNÉE

Petit déjeuner dès 8h, déjeuner de 12 h à 13 h, dîner vers 20 h. Le déjeuner et le dîner sont de vrais repas. Pour les enfants s'y ajoute un goûter vers 16 h.



FAIRE LES COURSES

- Supermarchés et hypermarchés, ouverts du lundi au samedi de 9 h à 19 h, mais qui sont souvent en périphérie des villes.
- Commerçants du quartier : boulangerie, boucherie, charcuterie, légumes et petits supermarchés ouverts de 8 ou 9 h à 19 h, 6 jours par semaine, dont le dimanche matin. Le lundi est le jour le plus fréquent de fermeture.
- Marchés qui se tiennent 2 à 3 fois par semaine, dans les quartiers et sur les places, dont une fois le week-end de 8h à 13h.

De plus certains petits supermarchés ou épiceries sont ouvertes le soir jusqu'à 20 ou 22 h pour les imprévus.

PHOTOMATON

Vous aurez besoin de fournir lors de vos démarches d'inscription, de demande de carte de séjour, des photos d'identité standard. Elles peuvent se faire dans les photomatons, appareils automatiques qui se trouvent dans les mairies, le métro, les gares et certains supermarchés : 4 photos pour 4 euros environ.

- 1 baguette de pain : 0,80 euro
- 1 café : 1 à 2 euros
- 1 camembert : 2 euros
- 1 croissant : 1 euro
- 1 kg de pâtes : 1 euro
- 1 kg de pommes de terre : 1,20 euros
- 1 kg de riz : 1,90 euros
- 1 litre de lait : 1,20 euros

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- 6 œufs : 1,50 euros
- 1 repas au restaurant universitaire (RU) : 3,05 euros
- 1 repas dans un "fast-food" : 7 euros
- 1 restaurant de quartier : 10 à 20 euros
- 1 sandwich : 3 à 5 euros

RESTAURANTS ET CAFÉS

Dans les villes universitaires, toutes les cuisines du monde sont présentes et à tous les prix. Il faut compter 5 à 6 euros pour la restauration rapide ou les fast-food, de 3 euros à 10 euros pour un sandwich ou un plat du jour dans un café, une brasserie ou un restaurant de quartier. Les cafés constituent un important lieu de vie sociale. Seul ou en groupe, tous les moments de la journée peuvent se prêter à y faire une pause. Ouverts très tôt pour le café du matin, ils ferment en général vers 22 h ou plus tard.



Ces prix sont donnés à titre indicatif. Ils sont souvent plus élevés à Paris.



VIE CULTURELLE

5

La vitalité culturelle française permet d'offrir un accès quotidien aux sports et à la culture.

La France reste la première destination touristique mondiale

Festivals de musique, d'art lyrique et de danse et de multiples manifestations autour de la science, la gastronomie, le sport ou la littérature animent cette offre culturelle accessible à tous. Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement.

Le statut d'étudiant facilite également la pratique des sports et les associations sportives sont très actives dans les écoles et universités, particulièrement en province où les établissements bénéficient d'infrastructures sportives modernes. Les établissements d'enseignement supérieur sont souvent au cœur de la cité : musées, librairies, cinéma, théâtres ou cafés ne sont jamais très loin.

La multiplicité des lieux prouve encore une fois que la province n'est pas à l'écart de cette effervescence créative : Festivals de musique (Vieilles charrues à Carhaix, Folles journées de Nantes, Eurockéennes de Belfort, Jazz in Marciac, Transmusicales de Rennes), de cinéma (Cannes, Deauville, Avoriaz, Cognac), de danse (Biennale de la Danse à Lyon, la Part des Anges à Bordeaux...), de théâtre (Avignon, Aurillac), de bande dessinée (Angoulême) et événements nationaux (Journées du Patrimoine, Fête de la Musique le 21 juin) rythment l'année.

<http://www.francefestivals.com>



CINÉMA ET THÉÂTRE

Avec près de 200 millions d'entrées en 2010 **le cinéma** constitue certainement l'une des productions culturelles les plus appréciées en France. Avec 2059 salles de cinéma (dont 140 multiplexes) réparties sur tout le territoire, le cinéma est une activité culturelle facilement accessible d'autant que la majorité des salles propose des tarifs étudiants et des cartes illimitées mensuelles.

<http://www.culture.fr>>Cinéma/Multimedia

Le théâtre, avec plus de 32 000 représentations par an, est une forme de spectacle vivant également très appréciée. La variété des productions théâtrales – des œuvres classiques au plus contemporaines – est mise en avant par les différentes structures des villes françaises : théâtres nationaux, centres dramatiques nationaux, scènes nationales et théâtres privés.

<http://www.culture.fr>>Théâtre/Danse





VIE CULTURELLE

5

MUSÉES ET MONUMENTS

La France compte 7000 musées qui attirent des dizaines de millions de visiteurs par an. La plupart des villes de province possèdent également un ou plusieurs musées.

Liste des musées nationaux :

<http://www.rmn.fr/francais/musees/>

Plus de 1500 monuments sont ouverts au public avec 8 millions de visiteurs par an, la Tour Eiffel reste le plus visité. Quelques 38 000 bâtiments, protégés par le ministère de la Culture au titre des monuments historiques (Châteaux de la Loire, Mont St Michel, Château d'If, Arènes de Nîmes, Port de la Rochelle...), sont ouverts au public partout en France.

Les musées nationaux sont souvent fermés le mardi.

<http://www.monuments-nationaux.fr/fr/monuments/carte-des-monuments/>



MUSIQUE ET CONCERTS

Avec 35 000 représentations et 19 millions d'entrées aux spectacles payants de variétés et de musiques actuelles, la France est un pays qui montre son attachement à la création musicale. Les 464 représentations annuelles à l'Opéra national de Paris et ses 804 000 spectateurs montrent aussi l'engouement pour la musique savante, également perceptible au travers des 2000 concerts donnés par les grands orchestres classiques à Paris et en province.

<http://www.culture.fr>Musique/Concert>

L'industrie musicale est également très importante avec 56 millions de disques vendus, reflet de la vivacité de la scène musicale française, accessible du concert informel dans un café aux Zeniths de Paris et en régions.

<http://mediatheque.cite-musique.fr>Répertoire de sites>Diffusion>

LITTÉRATURE

En 2010, 67 000 titres de livres ont été édités, 464 millions d'exemplaires ont été vendus par plus de 300 maisons d'éditions. Le livre de poche, format économique adopté par tous les éditeurs, met les livres à la portée de tous les budgets : 6 euros.

De nombreuses manifestations autour du livre – Salons du Livre, Escales du livre, etc. - en province et à Paris témoignent de cet intérêt des Français pour la lecture.

PRESSE

La presse française se caractérise par sa profusion, ses diverses orientations et ses modes de parution : presse quotidienne gratuite, payante, nationale, régionale, hebdomadaire, mensuelle, bimestrielle etc. Chaque ville et chaque région possèdent un journal spécifique qui fournit des informations aussi bien nationales et internationales que régionales, voire très locales.

<http://www.presseregionale.fr>



5

SPORT

À côté des structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS), il existe de nombreux complexes sportifs publics. Des milliers d'associations permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements. L'inscription est modique et un certificat médical de moins de 2 mois doit être présenté. Les inscriptions se font en juin et septembre.

L'accès aux piscines municipales est très peu coûteux et accessible au public le week-end et en soirée.

<http://www.sports.gouv.fr>



BIBLIOTHÈQUES

La France compte près de 3 000 bibliothèques municipales et une centaine de bibliothèques départementales. L'inscription gratuite se fait dans la bibliothèque du quartier de résidence. La carte de bibliothèque qui permet l'accès à toutes les bibliothèques municipales de la ville est remise après avoir présenté 2 justificatifs de domicile. De plus en plus ces bibliothèques offrent, contre un abonnement annuel, des services de prêts audiovisuels : DVD, CD, vidéos. L'inscription est à renouveler chaque année.

Collections numérisées de la Bibliothèque Nationale de France :

<http://www.gallica.bnf.fr>

BU - BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Chaque établissement d'enseignement supérieur possède au moins une bibliothèque. Leurs horaires sont variables mais tendent à s'étendre aussi bien le soir (jusqu'à 22 h) et le dimanche (en moyenne 58h/semaine).

Hormis la bibliothèque de l'établissement d'enseignement, il existe 127 bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent plus de 40 millions de livres. 80% des étudiants fréquentent régulièrement les bibliothèques universitaires qui comptent au total 1,2 M lecteurs inscrits.

Catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur : <http://m.sudoc.fr>

COMBIEN ÇA COÛTE

- 1 entrée au cinéma tarif étudiant : environ 7,50 euros - abonnement illimité à partir de 30 euros/mois
- 1 entrée au musée : 5 à 10 euros
- 1 entrée à la piscine tarif étudiant : 1,70 euros
- 1 journal : 1,20 euros
- 1 lecteur MP3 : 20 à 150 euros
- 1 livre de poche : environ 6 euros
- 1 nuit en chambre d'hôtel de bon confort (**): 60 euros
- 1 place de théâtre : 10 à 30 euros

Ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr>

Ministère de la jeunesse et des sports : <http://www.sports.gouv.fr>

Radio France, les chaînes radiophoniques du service public : <http://www.radiofrance.fr>

Radio France Internationale (RFI) (44 millions d'auditeurs dans le monde) : <http://www.rfi.fr>

Portail de la France : <http://www.france.fr/vivre/detente/manifestations-culturelles-et-sportives>

Portail cartographique de la France (IGN) : <http://www.geoportail.fr>

Tourisme en France : <http://fr.franceguide.com>





UNE AGENCE NATIONALE AU SERVICE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS POUR LA RÉUSSITE DE LEUR PROJET D'ÉTUDES EN FRANCE

L'agence CampusFrance accompagne toutes les étapes du projet d'études : promotion, information, inscription en ligne, préparation au départ, accueil. aussi anciennes en témoignent.

Le site campusfrance.org et les Espaces CampusFrance structurent ce dispositif

Le site de l'agence CampusFrance offre un accès unique à toute l'information liée à la préparation du séjour d'études en France.

📍 Trouvez votre formation

Le catalogue en ligne permet, grâce à un moteur de recherche performant, de choisir sa formation parmi les 36 000 proposées, aux niveaux Licence, Master et Doctorat. Pour chaque niveau et filières, des informations synthétiques sont proposées sous forme de fiches thématiques (Domaines, Établissements, Écoles Doctorales, Accueil...).

Une recherche spécifique est proposée pour les programmes enseignés en anglais.

📍 Financez vos études:

le moteur de recherche CampusBourses

CampusFrance a développé un moteur de recherche bilingue français/anglais, qui facilite la recherche de financement, grâce à une recherche multicritères sur plus de 600 programmes de bourses nationaux et internationaux. Ce moteur de recherche est complété par une description détaillée de chaque programme.

📍 Vivre en France

Le site présente aussi toutes les informations pratiques liées à chaque étape de la mise en place de votre projet d'études : modalités d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, visas, vie en France, apprentissage du français, accueil, logement, etc.

📍 Espace documentaire

Un accès facilité par une recherche par mots-clés à tous les documents, fiches d'information, dossiers thématiques (au total plus de 4200 fiches sur les cursus, les spécialités et les établissements).

Les rubriques Rendez-vous et Actualités viennent animer ce dispositif

Associées à ces rubriques des fonctionnalités performantes facilitent encore l'accès à une information personnalisée :

- 📍 un moteur de recherche basé sur un index de 250 000 mots qui s'applique aussi bien aux pages qu'aux fiches au format PDF du site. Les résultats sont présentés par type de documents, date de création, et thème.
- 📍 la création d'un compte personnel gratuit pour chaque utilisateur, grâce auquel il est directement informé des nouveautés et actualités en fonction de son profil : domaine d'études, niveau, nationalité etc.

Le suivi personnalisé dans les Espaces CampusFrance

Plus de 130 Espaces CampusFrance dans plus de 100 pays apportent une aide concrète et un suivi de qualité à la mise en œuvre d'un projet d'études en France : analyse du projet et orientation vers une formation, aide à la constitution du dossier de candidature et suivi avec les établissements jusqu'à la réponse d'admission (ou de non-admission).

Dans 30 pays, un dispositif d'inscription en ligne renforce leur présence auprès de l'étudiant : les Espaces CampusFrance à « procédure CEF » (Centre pour les Études en France) constituent un passage obligé d'interface et d'accompagnement de l'étudiant auprès des établissements pour la mise en œuvre des démarches d'admission et la demande de visa.



Tous les Espaces CampusFrance : www.campusfrance.org>CampusFrance près de chez vous

L'accompagnement en ligne www.campusfrance.org, relayé de façon spécifique et dans la langue du pays dans plus de 30 pays



L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER - AEFE

L'AEFE gère la plus grande partie des 480 établissements d'enseignement français répartis dans 130 pays à l'étranger. Le réseau des établissements scolaires français à l'étranger propose un enseignement conforme aux standards du ministère de l'Éducation nationale. Il scolarise 300 000 élèves de la maternelle à la terminale et permet chaque année à **12 000 élèves d'être titulaires du baccalauréat français, atteignant ainsi un taux de réussite de 94%**.



Maîtrise de la langue française, double culture et bilinguisme caractérisent ces élèves, accompagnés et conseillés par les équipes éducatives à chaque niveau de leur scolarité afin d'élaborer un projet d'avenir.

Dans un contexte de réformes du lycée et de l'Université concernant l'accompagnement personnalisé des élèves et des étudiants, l'AEFE a créé en 2007 **le Service Orientation et Enseignement Supérieur (SORES)** dont la mission principale est de définir et de mettre en œuvre la politique de l'Agence en matière d'orientation des élèves, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Affaires étrangères et européennes. Il contribue ainsi à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français dans un cadre international de plus en plus concurrentiel.

À ce titre, les experts de l'orientation du service interviennent dans les établissements tout au long de l'année, en partenariat avec les académies, pour aider à définir un programme d'orientation, pour former les personnels-relais orientation et les professeurs principaux, pour informer et conseiller les élèves et leurs parents.

Afin d'améliorer encore le service d'information rendu aux élèves et aux familles, l'AEFE a signé en avril 2010 une convention de partenariat avec l'ONISEP pour offrir aux établissements

- un service d'orientation en ligne (monorientationenligne.fr),
- un espace numérique de travail (le passeport orientation formation - Webclasseur)
- une bibliothèque de ressources en ligne sur les formations et les métiers (Biblionisep).

Le SORES veille aussi à la bonne affectation dans l'enseignement français des élèves de retour en France au cours de leur scolarité secondaire ou après le baccalauréat, notamment par l'administration et le suivi de l'application nationale Admission Post Bac et travaille depuis sa création à un rapprochement avec les établissements d'enseignement supérieur français et la CPU (Conférence des Présidents d'Université). Le SORES s'occupe par ailleurs de la mise en œuvre et de l'accompagnement du programme des bourses Excellence-Major, qui permet d'accorder des bourses aux meilleurs élèves étrangers issus des établissements du réseau afin qu'ils viennent poursuivre des études supérieures de haut niveau en France.

Ce programme, qui comprend actuellement, plus de 800 boursiers, est suivi en lien avec la direction générale de la Mondialisation (DGM) du ministère des Affaires étrangères et européennes et le centre national des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).

Enfin, l'AEFE prend en charge le développement de projets de coopération éducative et universitaire et le développement de formations post-baccalauréat délocalisées telles que les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles qui obtiennent chaque année d'excellents résultats dans les meilleures écoles d'ingénieur et de commerce.



RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER*

Un réseau scolaire unique au monde

Un réseau scolaire unique au monde

www.aefe.fr

130
PAYS

480
ÉTABLISSEMENTS

300 000
ÉLÈVES

● Établissements en gestion directe (EGDI) AEFÉ ● Établissements conventionnés avec l'AEFE
● Établissements ayant signé un accord de partenariat avec l'AEFE ● Établissements uniquement homologués

*homologués par le ministère français de l'Éducation nationale


aefe
agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger

CAMPUS
FRANCE
campusfrance.org



aefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger